Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

# Ministère des Régions

## Rapport annuel 1998-1999

Québec

Le texte de cette publication a été rédigé par
le ministère des Régions.

Note: Dans cette publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2000
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-19345-1
ISSN 1492-4250

© Gouvernement du Québec, 2000

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielle, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

100-06432/

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Régions pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1999.

Ce rapport décrit les diverses activités et les principales réalisations du ministère au cours de cette période.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Régions

Jean-Pierre Jolivet

Monsieur Jean-Pierre Jolivet
Ministre des Régions

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des Régions pour l'exercice financier 1998-1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre des Régions,

Lise Denis

# Table des matières


## Chapitre 1 : Le ministère des Régions 9

1.1 La loi constitutive 9

1.2 Le rôle et la mission 9

1.3 La structure administrative et l'organisation 9

1.4 L'effectif 9

1.5 La structure budgétaire 1998-1999 9

## Chapitre 2 : L'organisation du ministère 11

2.1 Le Secrétariat de la sous-ministre 11

2.2 La Direction des politiques et ententes gouvernementales 12

2.3 La Direction de l'administration 13

2.4 Les quinze bureaux régionaux 14

## Chapitre 3 : Les principales activités du ministère 15

3.1 Le partenariat avec les milieux locaux : les centres locaux de développement 15

3.1.1 La mission et les responsabilités 15

3.1.2 Le fonctionnement et le financement 15

3.1.3 Les outils financiers 16

3.2 Le partenariat avec les milieux régionaux : les conseils régionaux de développement 16

3.2.1 La composition, le mandat et les responsabilités 16

3.2.2 Les mécanismes de concertation et de partenariat 17

3.2.3 Le Fonds de développement régional et le financement 17

3.2.4 La Table Québec-régions 18

3.3 Le partenariat avec les milieux ruraux 18

3.3.1 La politique gouvernementale sur la ruralité 18

3.3.2 Les mesures de soutien au développement rural 18

3.4 Les autres programmes 19

3.4.1 Le Fonds conjoncturel de développement 19

3.4.2 Les fonds régionaux de solidarité 19

3.5 Les partenariats gouvernementaux 19

3.5.1 Les comités interministériels 19

3.5.2 Les Conférences administratives régionales 20

3.5.3 Le partenariat avec l'extérieur 20

3.5.3.1 L'Entente Canada-Québec sur le développement régional 20

3.5.3.2 La coopération internationale 20

3.6 La recherche et la prospective 21

3.7 Les autres activités du ministère 21

3.7.1 La mise en œuvre de la cinquième orientation de la politique gouvernementale en matière de condition féminine 21

3.7.2 L'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* 21

3.7.3 L'application de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* 21

3.7.4 L'application de la *Loi sur le tabac* 22

## Chapitre 4 : Les activités du ministère en région 23

4.1 Les réalisations communes à toutes les régions 23

4.2 Les réalisations spécifiques à chacune des régions 24

Bas-Saint-Laurent (01) 24

Saguenay–Lac-Saint-Jean (02) 24

Capitale nationale (03) 24

Mauricie (04) 25

Estrie (05) 26

Outaouais (07) 26

Abitibi-Témiscamingue (08) 27

Côte-Nord (09) 27

Nord-du-Québec (10) 27

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11) 28

Chaudière-Appalaches (12) 28

Lanaudière (14) 29

Laurentides (15) 29

Montérégie (16) 30

Centre-du-Québec (17) 30

Annexe 1 : Budget des conseils régionaux de développement et du Fonds de développement régional 33

Annexe 2 : Mesures de soutien au développement rural 35

Annexe 3 : Liste des bureaux régionaux 37

Annexe 4 : Liste des conseils régionaux de développement 39

Annexe 5 : Liste des centres locaux de développement 41

# 1. Le ministère des Régions

## 1.1 La loi constitutive

À la suite de l'adoption de la *Politique de soutien au développement local et régional* en avril 1997, le ministère des Régions est créé en vertu de la *Loi sur le ministère des Régions* (L.R.Q., chapitre C-91) sanctionnée le 19 décembre 1997. Au 1er avril 1998, le ministère des Régions, sous la responsabilité du ministre des Régions, remplace le Secrétariat au développement des régions.

## 1.2 Le rôle et la mission

Le ministère a pour mission, d'une part, de susciter et de soutenir le développement local et régional dans ses dimensions économique, sociale et culturelle en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État et, d'autre part, d'assurer la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales touchant le développement local et régional.

Les principales responsabilités confiées au ministère sont les suivantes :

- élaborer et proposer au gouvernement des orientations et des politiques favorables au développement local et régional et en superviser la réalisation;
- apporter, dans le cadre des orientations et politiques gouvernementales, un soutien financier ou technique à la réalisation d'actions visant le développement local et régional;
- favoriser l'élaboration et la conclusion d'ententes notamment entre les conseils régionaux de développement et les ministères et organismes gouvernementaux;
- conclure des ententes relatives au développement local et régional avec un gouvernement autre que celui du Québec ou l'un de ses ministères ou organismes, ou avec une organisation internationale ou un de ses organismes;
- réaliser ou faire réaliser des recherches, des études et des analyses;
- conseiller le gouvernement, ses ministères et organismes sur toute question relative au développement local et régional;
- assumer toute autre responsabilité que lui confie le gouvernement.

## 1.3 La structure administrative et l'organisation

Le ministère des Régions est placé sous la responsabilité administrative de la sous-ministre des Régions. Il est doté, au 31 mars 1999, d'une structure composée des entités suivantes :

- le Secrétariat du ministère;
- la Direction des politiques et ententes gouvernementales;
- la Direction de l'administration;
- quinze bureaux régionaux, chacun étant dirigé par un sous-ministre adjoint.

L'organigramme, présenté en pages centrales, illustre la structure administrative du ministère des Régions.

## 1.4 L'effectif

L'effectif autorisé du ministère en 1998-1999 était de 149 postes, soit 51 au siège social et 98 répartis dans les quinze bureaux régionaux.

## 1.5 La structure budgétaire 1998-1999

Les budgets du ministère des Régions sont présentés dans le Livre des crédits au programme 01 « Développement des régions ». Ce programme cherche à accroître l'efficacité des initiatives visant le développement local et régional en favorisant l'harmonisation, la simplification ainsi que l'accessibilité des services de soutien à l'entrepreneuriat. Ce programme est aussi affecté à la conception des orientations et des politiques favorables au développement local et régional et à la coordination des ministères et des organismes gouvernementaux afin de faciliter l'élaboration et la réalisation de ces orientations et politiques.

**BUDGET 1998-1999 (Livre des crédits 1998-1999)**
**PROGRAMME 01 Développement des régions**

| DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ÉLÉMENTS DU PROGRAMME | | CRÉDITS |
|---|---|---|
| ÉLÉMENT 1 : | GESTION INTERNE ET SOUTIEN<br>Cet élément regroupe les frais d'administration du ministère des Régions et vise à coordonner et à diriger les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des affaires régionales. | 11 416 300 $ |
| ÉLÉMENT 2 : | FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT<br>Le Fonds conjoncturel de développement a pour but de faire face à des situations particulières et exceptionnelles dans les régions du Québec | 5 000 000 $ |
| ÉLÉMENT 3 : | PROVISION POUR AUGMENTER TOUT CRÉDIT POUR LA RÉALISATION DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL<br>Cette provision a pour objectif de permettre un assouplissement de la gestion financière en favorisant des réaménagements budgétaires par des transferts de fonds d'un élément de programme à un programme d'un ministère pour des projets de développement régional. Ces aménagements peuvent également consister à rapatrier des fonds déjà transférés à un ministère pour les redistribuer à un autre ministère maître d'œuvre dont l'urgence des projets et la capacité sont démontrées. | 100 000 $ |
| ÉLÉMENT 4 : | ENVELOPPES RÉGIONALES*<br>Les fonds alloués à cet élément de programme permettent de financer les activités suivantes :<br>— Fonctionnement des conseils régionaux de développement (CRD)<br>— Fonds d'aide aux entreprises (FAE)<br>— Fonds d'interventions régionales (FIR)<br>— Soutien aux projets créateurs d'emplois en région (développement communautaire)<br>— Économie sociale (CRD)<br>— Société de diversification économique de l'Outaouais (SDEO)<br>— Fonctionnement et économie sociale (CLD)<br>— Volet jeunes (CLD)<br>— Fonds local d'investissement (FLI)<br>— Ententes spécifiques (FDR)<br>— Projets structurants (FDR)<br>— Provision pour créances douteuses (crédits permanents) | 115 063 200 $ |
| ÉLÉMENT 5 : | FONDS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT<br>— Fonds régionaux de solidarité (FRS)<br>— Fonds décentralisé de création d'emplois (FDCE)<br>— Soutien au développement des milieux ruraux<br>— Soutien aux projets reliés à la région de Québec | 7 680 000 $ |
| ÉLÉMENT 6 : | SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC | 7 513 200 $ |
| **TOTAL** | | 146 772 700 $ |
| *MOINS | CRÉDITS PERMANENTS<br>Loi sur l'administration financière<br>(L.R.Q., c. A-6)<br>Élément 4 | 14 705 200 $ |
| **CRÉDITS VOTÉS** | | **132 067 500 $** |

## 2. L'organisation du ministère

### 2.1 Le Secrétariat de la sous-ministre

La sous-ministre est secondée dans l'exercice de ses fonctions par une équipe composée d'un adjoint exécutif, qui assume le Secrétariat du ministère, et de deux employées de secrétariat. De plus, le secteur des communications, qui relève du Secrétariat du ministère, est composé d'une équipe de quatre employés.

Le Secrétariat du ministère coordonne les activités des instances décisionnelles du ministère et assume les relations avec le cabinet. De plus, il entretient avec les autres ministères et les instances décisionnelles gouvernementales les relations nécessaires au suivi des dossiers du ministère avec ses partenaires.

Les activités du Secrétariat du ministère consistent à planifier, à organiser et à assurer le suivi des rencontres des instances internes, soit le Comité de coordination des opérations (CCO), les rencontres de la Table des sous-ministres adjoints et les rencontres statutaires avec le ministre, ainsi que la coordination des rencontres statutaires avec les associations et les organismes partenaires. Le Secrétariat assume également les activités de vérification et de suivi des dossiers acheminés pour la signature de la sous-ministre et du ministre. Le Secrétariat assure la transmission des requêtes d'avis juridiques adressées au Service juridique du ministère des Affaires municipales et de la Métropole qui assume cette fonction pour le ministère des Régions.

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Secrétariat du ministère a assumé la préparation et la coordination nécessaires à la tenue de douze rencontres statutaires avec le ministre des Régions et de dix rencontres du comité de direction. Au cours de cette période, la Table des sous-ministres adjoints, la Table Québec-régions (TQR) et le comité technique de la TQR ont tenu respectivement dix, six et huit rencontres. Par ailleurs, le Secrétariat a vu à la planification et à l'organisation d'une rencontre d'information et de formation des employés dans le cadre de la mise en vigueur de la *Loi sur le ministère des Régions*, le 1er avril 1998.

Enfin, le Secrétariat favorise la coordination des activités de communication, de relations publiques et d'information auprès des clientèles du ministère à l'intérieur de l'appareil gouvernemental ou au sein de la population.

#### *Secteur des communications*

À cet égard, les principales activités du secteur des communications pour 1998-1999 ont été les suivantes :

- confection, publication et diffusion de différents documents, guides et outils d'information à l'intention des clientèles du ministère :
  - guide à l'intention des conseils régionaux de développement (CRD) intitulé *La place des femmes dans le développement des régions*;
  - document intégral et résumé *Conjuguer l'économie et le social*;
  - tiré à part sur le modèle de plan d'affaires d'une entreprise d'économie sociale;
  - dépliant sur les mesures *Pour développer le Québec rural*;
  - dépliant sur les centres locaux de développement (CLD) intitulé *Le développement passe par ici*;
  - dépliant sur les produits du terroir en collaboration avec Solidarité rurale du Québec;
- organisation d'événements médiatiques, de conférences de presse, d'expositions et préparation de notes de discours et de communiqués;
- coordination de la publicité institutionnelle diffusée dans certains médias nationaux et régionaux ainsi que dans certaines revues spécialisées (économie sociale);
- production d'outils techniques d'information :
  - production d'une vidéo de quinze minutes sur les CLD;
  - gestion, suivi et mise à jour du site Internet du ministère des Régions;
  - réalisation d'un guide des normes graphiques adapté à chacun des CLD;
  - publication d'un bulletin d'information intitulé *InfoDéveloppement*. Cet outil d'information s'adresse aux partenaires du ministère, soit les CRD et les CLD, au personnel du ministère des Régions, aux ministres et aux députés ainsi qu'aux Conférences administratives régionales (CAR). Il vise à informer les clientèles du ministère sur la mise en œuvre de la *Politique de soutien au développement local et régional*,

sur les décisions ministérielles et sur toute autre activité pertinente mise sur pied par le ministère ou en collaboration avec ses partenaires locaux et régionaux.

L'équipe des communications assure également le suivi des dossiers de la protection des renseignements personnels et de l'application de la politique linguistique.

## 2.2 La Direction des politiques et ententes gouvernementales

La Direction des politiques et ententes gouvernementales (DPEG) assume les fonctions d'analyse et d'élaboration de politiques et de programmes au sein du ministère. Elle est également responsable des fonctions de suivi et d'évaluation des politiques et programmes ainsi que de la performance des actions du ministère. De plus, elle apporte au ministère l'expertise requise dans le domaine des relations avec le gouvernement fédéral et des relations de coopération internationale. Enfin, elle assume les fonctions de recherche et de prospective en matière de développement local et régional.

La DPEG prépare les dossiers à être soumis à la Table des sous-ministres adjoints du ministère et au CCO et, selon le cas, assure le soutien aux activités des comités de travail créés par ces instances. Elle prépare les analyses et les avis à l'intention du ministre. Elle est également chargée du soutien aux régions dans ses champs de responsabilités. Elle assure le lien avec les organismes centraux et les ministères du gouvernement et, à ce titre, participe aux différents comités interministériels dont l'action peut avoir une incidence importante sur le développement local et régional. Enfin, elle assure le lien avec les partenaires du ministère dans les domaines de sa compétence.

### *Analyse et élaboration de politiques et de programmes*

La DPEG élabore des politiques et propose des mesures pour favoriser le développement local et régional. Elle apporte le soutien approprié dans la conception des mesures de mise en œuvre liées à la régionalisation de l'action gouvernementale.

La direction analyse le contenu des politiques ministérielles sectorielles et évalue leur impact sur le développement local et régional. Elle se voit confier le mandat de l'analyse de la documentation transmise aux comités ministériels et sous-ministériels permanents et de l'évaluation des retombées de ces politiques, tant sur le plan politique qu'administratif, au regard notamment de la question de l'harmonisation et de la cohérence de l'action gouvernementale en région. À ce titre, elle est appelée à participer aux divers comités interministériels mis en place afin d'harmoniser l'action des ministères et du ministère des Régions en matière de développement local et régional. Elle apporte son soutien aux bureaux régionaux dans leur action en matière d'harmonisation et de cohérence de l'action gouvernementale.

### *Suivi et évaluation des politiques et programmes*

La DPEG a le mandat de développer des outils permettant d'apprécier à la fois la pertinence des politiques et des programmes, l'efficacité avec laquelle les objectifs sont poursuivis, l'efficience des moyens mis en œuvre ainsi que leur impact dans le milieu.

Plus précisément, elle a le mandat d'évaluer la performance des CLD et des CRD conformément aux dispositions de la *Loi sur le ministère des Régions* précisant que le ministère doit déposer à l'Assemblée nationale un rapport annuel qui tient compte des rapports de l'ensemble des activités des CLD et des CRD, de même qu'un rapport, à tous les trois ans, portant sur l'atteinte des objectifs poursuivis par chacun des CLD et sur leurs réalisations respectives. À cette fin, le ministère a mis sur pied un groupe de travail afin d'élaborer, en collaboration avec ses partenaires, un cadre de suivi et d'évaluation de l'action des CLD et des CRD au regard des responsabilités qui leur ont été confiées et des engagements pris dans le cadre des ententes de gestion avec le gouvernement.

### *Expertise dans les relations Québec-Ottawa et dans les relations internationales*

La DPEG voit à réaliser le mandat confié au ministère comme interlocuteur auprès du gouvernement fédéral en matière de développement régional en collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC). Cette responsabilité comprend la négociation et la gestion de l'Entente Canada-Québec sur le développement économique régional, ainsi que le suivi des autres programmes financés totalement ou partiellement par le gouvernement fédéral.

Elle apporte son expertise en matière de développement local et régional dans le domaine des relations internationales, plus précisément dans les ententes de coopération internationale, dans le contexte où plusieurs régions s'ouvrent à l'exportation de biens et services sur les marchés internationaux et aux échanges internationaux en général.

### *Recherche et prospective*

La DPEG est mandatée pour s'occuper des fonctions de recherche, de veille et de prospective dans le but d'indiquer les voies à suivre et les stratégies à long terme pour favoriser le développement local et régional du Québec. Le suivi de l'évolution socio-économique des régions ainsi que l'établissement de l'analyse des tendances et des courants de pensée représentent certaines activités prévisibles de recherche et prospective.

La direction est particulièrement attentive à maintenir une expertise de pointe dans chacune des dimensions du développement local et régional énoncées dans la *Loi sur le ministère des Régions*, à savoir le développement économique, social et culturel.

## 2.3 La Direction de l'administration

La Direction de l'administration assure le soutien, à l'échelle du ministère, dans les domaines des ressources humaines, de la gestion financière, de l'informatique et des ressources matérielles.

### *Service de la gestion des ressources humaines*

La transformation du Secrétariat au développement des régions en ministère des Régions, au 1er avril 1998, a représenté, en matière de gestion des ressources humaines, un virage administratif important. Afin d'assumer ses nouvelles responsabilités, le ministère a créé son Service de la gestion des ressources humaines et constitué une équipe minimale.

L'implantation de la desserte de services en matière de gestion des ressources humaines s'est effectuée graduellement. Ainsi, un contrat de services a été conclu avec la Direction des ressources humaines du ministère des Ressources naturelles pour la phase transitoire précédant l'autonomie ministérielle dans ce domaine d'activités. Cette entente comporte également une possibilité d'assistance permanente, notamment pour le programme d'aide au personnel.

Une attention particulière a été portée aux méthodes, aux procédés et aux systèmes supportant les activités courantes du Service de la gestion des ressources humaines afin d'assurer leur adaptation à la réalité particulière du ministère et de soutenir le processus de décision des gestionnaires par la livraison d'informations de gestion complètes et fiables.

Le ministère des Régions s'est également doté de mécanismes de concertation adéquats avec le personnel. Un comité de représentants de l'employeur et des différents syndicats a été formé et se réunit environ aux six semaines. Considérant la taille de l'organisation, le modèle retenu pour ce comité permet le double avantage de siéger, en fonction du besoin, soit à titre de Comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT) ou de Comité ministériel de relations professionnelles (CMRP).

### *Service de la gestion des ressources financières*

En 1998-1999, le Service de la gestion des ressources financières a mis en place les outils et les rapports de gestion relatifs au budget et aux dépenses pour aider et conseiller les dirigeants du ministère en matière de ressources financières.

La réforme de la comptabilité gouvernementale a exigé du ministère qu'il prévoie son budget d'investissements et d'amortissements sur une base quinquennale. Des cours de formation ont été donnés au personnel en région dans le but d'améliorer ses connaissances du système d'information de gestion budgétaire et comptable du gouvernement.

Le Service de la gestion des ressources financières a pour principales responsabilités :

- de préparer, de suivre et de contrôler le budget de dépenses et d'investissements du ministère, en tenant compte des contraintes budgétaires, et d'apporter les modifications à la structure budgétaire du ministère;
- de participer à la préparation du plan annuel de dépenses et à la définition des orientations stratégiques du ministère;
- d'exécuter les opérations reliées à la liquidation, à la comptabilisation et à la vérification de la conformité et de la régularité des dépenses;
- d'effectuer la comptabilisation des revenus, des dépenses, des actifs et des passifs, incluant la validation des états financiers du ministère, de calculer la provision pour créances douteuses, de confirmer les créances, de procéder à l'ouverture et à la fermeture des systèmes, à la saisie, à l'analyse et à la validation des données financières, aux conciliations et aux régularisations requises; de participer au processus de recouvrement des prêts et des comptes à recevoir, incluant les radiations;
- de préparer, avec l'appui des directions concernées, les renseignements et les dossiers nécessaires pour informer et répondre aux interrogations des membres de la commission parlementaire chargée d'étudier et d'approuver les crédits du ministère;
- de préparer des projets de CT à incidence budgétaire; d'assurer les communications et de répondre en matière financière aux demandes des organismes centraux tels que le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère des Finances et le Contrôleur des finances.

### *Service de la gestion des ressources matérielles*

Le Service de la gestion des ressources matérielles a pour mission de fournir aux autorités du ministère des Régions et à ses gestionnaires des quinze bureaux régionaux les services-conseils et le support technique pour les activités administratives suivantes :

- l'octroi des contrats de services professionnels;
- la gestion immobilière;
- les télécommunications;
- l'approvisionnement et les services auxiliaires;
- le courrier, la messagerie et la manutention.

L'exercice financier 1998-1999 a été marqué, d'une part, par le développement de certains outils particuliers de gestion des ressources matérielles et contractuelles et, d'autre part, par la réalisation de travaux d'aménagement pour les bureaux régionaux de la Mauricie, de la Côte-Nord et pour le siège social.

### *Service de la gestion des ressources informationnelles*

Le Service de la gestion des ressources informationnelles a poursuivi ses activités relatives à l'entretien, au support et à l'exploitation des systèmes d'information et à l'ensemble des technologies mises à la disposition des employés du ministère.

Les activités de l'exercice financier 1998-1999 ont été concentrées sur la mise en place d'un réseau de micro-ordinateurs dans toutes les régions du Québec permettant à chaque employé du ministère de partager les fonctions bureautiques de base et d'avoir accès aux services Internet. Les efforts de construction du réseau ont permis d'établir les bases nécessaires au développement d'applications qui appuieront la mission du ministère.

Au cours de 1998-1999, le ministère a collaboré au développement de la banque de données pour les investisseurs et les promoteurs et de sa vitrine technologique. Il a amorcé ses travaux relatifs au passage de l'an 2000 et a réalisé un projet pilote avec dix CLD concernant le déploiement d'un système de gestion pour ses partenaires.

## 2.4 Les quinze bureaux régionaux

Le ministère des Régions assure dans chaque région, à l'exception de Montréal et de Laval, qui relèvent du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, une présence administrative auprès des intervenants régionaux. Dans chacune des régions du Québec, le sous-ministre adjoint est l'interlocuteur gouvernemental désigné auprès du CRD en ce qui concerne l'encadrement administratif, l'application de mesures de développement régional et le suivi de la démarche de planification stratégique régionale menant à la signature de l'entente cadre de développement. Le sous-ministre adjoint favorise l'élaboration et la mise en application d'ententes spécifiques et administre les programmes ou mesures de soutien au développement régional, lesquels sont gérés en concertation avec le CRD.

Le sous-ministre adjoint apporte un soutien administratif au ministre responsable de la région. Il intervient au besoin pour harmoniser l'action des divers intervenants gouvernementaux et institutionnels en région. Il assume la présidence de la CAR et coordonne, le cas échéant, les consultations proposées par les ministères et organismes auprès des intervenants régionaux. Au cours de 1998-1999, il a participé activement à l'organisation et au déroulement des forums jeunesse régionaux. Le sous-ministre adjoint a également coordonné dans chaque territoire désigné la mise en place des CLD.

Enfin, le sous-ministre adjoint intervient dans le suivi administratif de certaines mesures de développement régional dont la gestion a été confiée à des partenaires régionaux. Par exemple, il soutient la corporation du Fonds d'aide aux entreprises (FAE) dans le suivi des garanties de prêt du FAE et siège au conseil d'administration du Fonds régional de solidarité. Il collabore également aux activités du Comité régional des partenaires du marché du travail. Il assure l'application de la mesure de soutien au développement de l'économie sociale et participe aux activités des comités mandatés au niveau régional pour sélectionner les projets soumis dans le cadre du Fonds de lutte contre la pauvreté.

L'action du sous-ministre adjoint est appuyée dans chaque région par une équipe d'environ cinq personnes.

## 3. Les principales activités du ministère

### 3.1 Le partenariat avec les milieux locaux : les centres locaux de développement

#### 3.1.1 La mission et les responsabilités

La *Politique de soutien au développement local et régional* prévoit la mise en place d'un centre local de développement (CLD) dans chacun des territoires de municipalité régionale de comté (MRC) ou son équivalent. Le CLD est une corporation à but non lucratif agréée en vertu de la Loi sur le ministère des Régions dont la mission vise à mobiliser l'ensemble des intervenants locaux dans une démarche commune en vue du développement de l'économie et de l'emploi sur son territoire. Le CLD constitue un guichet multiservices afin d'assurer l'accès à des mesures de soutien aux entreprises.

Au 31 mars 1999, dans les quinze régions placées sous la responsabilité du ministre des Régions, 103 CLD étaient accrédités.

Chaque CLD a comme principaux mandats :

- de regrouper ou de coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat au moyen d'un guichet multiservices et d'assurer le financement de ces services;
- d'élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi en tenant compte notamment du plan stratégique établi par le CRD de son territoire ainsi que de l'entente cadre gouvernement-région;
- d'élaborer, en tenant compte des orientations, des stratégies et des objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- d'agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi (CLE) de son territoire;
- d'exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local.

#### 3.1.2 Le fonctionnement et le financement

Le gouvernement et les municipalités financent conjointement les CLD. En 1998, la participation financière du ministère des Régions représentait 40,7 M$ et celle provenant du milieu municipal 22,4 M$. Cette contribution financière de même que les mandats et les responsabilités du CLD sont précisés dans une entente de gestion tripartite conclue entre le ministre des Régions, la MRC ou son équivalent et le CLD. L'entente de gestion couvre l'année civile et au 31 décembre 1998, 101 ententes de gestion étaient signées. Pour la grande majorité des CLD, les ententes de gestion ont été signées au cours des derniers mois de 1998, ce qui signifie que la plupart des CLD n'ont été officiellement en opération que quelques mois en 1998.

Le conseil d'administration d'un CLD est composé de membres représentatifs des divers milieux présents dans la collectivité à desservir, notamment du milieu des affaires, tant des secteurs industriel, manufacturier que commercial, du milieu des travailleurs, y compris les syndicats, ainsi que des milieux agricole, municipal, coopératif, communautaire et institutionnel. En sont également membres d'office, mais sans droit de vote, les personnes suivantes : le responsable du CLD, le sous-ministre adjoint de la région concernée et le directeur du CLE. Enfin, les députés de l'Assemblée nationale ont le droit de participer, sans droit de vote, aux différentes instances.

La provenance des membres du conseil d'administration des 103 CLD est la suivante :

- 16 % du milieu des affaires;
- 6 % du milieu des travailleurs;
- 5 % du milieu agricole;
- 33 % du milieu municipal;
- 5 % du milieu coopératif;
- 8 % du milieu communautaire;
- 10 % du milieu institutionnel;
- 17 % de divers autres milieux.

Les femmes comptent pour 28 % des membres du conseil d'administration des CLD. Bien que partiellement dénombrée, la proportion de jeunes de moins de 35 ans se situe autour de 20 %.

### 3.1.3 Les outils financiers

Les CLD peuvent intervenir dans le financement des entreprises par l'intermédiaire de trois outils financiers dont ils assument la maîtrise d'œuvre :

- un volet *Jeunes promoteurs* comportant une enveloppe protégée pour l'entrepreneuriat jeunesse dotée d'une somme de 3,3 M$. L'aide prend la forme d'une contribution non remboursable pour faciliter la concrétisation de projets d'entreprises, la création d'une première entreprise ou la formation de l'entrepreneur dont les promoteurs ont 35 ans et moins. À ce montant s'ajoute une somme de 1,4 M$ relative au suivi des entreprises soutenues en vertu de l'enveloppe dédiée aux jeunes promoteurs. Cette somme est gérée en partenariat avec l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ).
- un volet *Développement des entreprises d'économie sociale* dont l'enveloppe s'élève à 7,5 M$ pour soutenir la réalisation de projets mis sur pied par des organismes à but non lucratif ou des coopératives dans le cadre du développement d'entreprises d'économie sociale. L'aide apportée par les CLD prend la forme d'une subvention.
- un *Fonds local d'investissement* de 13,9 M$ pour soutenir les entreprises en démarrage ou en expansion et dont les objectifs s'inscrivent dans les orientations de la politique d'investissement du CLD. L'aide accordée peut prendre la forme de prêt, de prêt participatif, de garantie de prêt, de cautionnement, d'acquisition d'obligations ou autres titres d'emprunt, de participation au capital-actions, au capital social ou autrement.

Enfin, à la suite d'ententes intervenues avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, les CLD sont responsables de la mise en œuvre de la mesure *Soutien aux travailleurs autonomes*. Cette mesure vise à permettre aux prestataires de l'assurance-emploi et de la sécurité du revenu de bénéficier du support technique et de l'encadrement des CLD dans le développement de leur projet entrepreneurial.

## 3.2 Le partenariat avec les milieux régionaux : les conseils régionaux de développement

Le partenariat avec les milieux régionaux en matière de développement régional prend principalement appui sur les CRD, organismes sans but lucratif constitués en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*. Ceux-ci sont reconnus par la *Politique de soutien au développement local et régional* et par la *Loi sur le ministère des Régions* comme étant les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de développement régional. Les dix-sept régions administratives du Québec sont pourvues d'un CRD dûment agréé en vertu de la *Loi sur le ministère des Régions*.

### 3.2.1 La composition, le mandat et les responsabilités

Les CRD sont représentatifs des principales forces politiques et socio-économiques de leur région. Ainsi, chaque CRD regroupe des représentants des élus municipaux (maire, conseiller et préfet) de la région pour au moins le tiers des membres de son conseil d'administration. Il regroupe également les principaux intervenants régionaux dans tous les secteurs d'activité : le milieu des affaires et les syndicats, les agents de développement socio-économique, les organismes dispensateurs de services (commissions scolaires, cégeps, universités, régies régionales de santé, organismes culturels) et les divers groupes sociocommunautaires de la région. Les députés de l'Assemblée nationale peuvent également être membres du conseil d'administration du CRD dont le territoire recouvre leur circonscription.

En 1998-1999, le conseil d'administration des CRD comportait en moyenne 44 membres, le conseil le plus restreint étant celui de la région du Nord-du-Québec avec sept membres et le plus important celui de la région de Québec avec 73 membres. Dans l'ensemble, la catégorie de membres la plus représentée est celle des élus municipaux avec 37,6 % des sièges. Les agents de développement socio-économique y occupent également une place importante avec 31,6 % des sièges. Ensuite, viennent les députés avec 9,6 % des sièges et les organismes dispensateurs de services avec 7,6 %, le reste étant partagé entre certaines clientèles spécifiques et les organismes de travailleurs. Il est à noter que la proportion de femmes faisant partie des conseils d'administration atteint 20 % des membres. Huit CRD ont réservé au moins un siège aux jeunes à leur conseil d'administration. Par ailleurs, dans huit des treize régions où sont implantées des communautés autochtones, les CRD ont réservé au moins un siège aux autochtones.

Les mandats et les responsabilités des CRD sont essentiellement les suivants :

- favoriser la concertation entre les partenaires de la région;
- définir la problématique du développement global de leur région et adopter un plan stratégique régional définissant les axes de développement et les priorités régionales;
- négocier et conclure une entente cadre de développement avec le gouvernement dans laquelle les parties conviennent des axes et des priorités de développement de la région;

- conclure des ententes spécifiques avec les ministères et organismes gouvernementaux pour la mise en œuvre de l'entente cadre ou pour adapter l'action gouvernementale aux particularités régionales;
- assurer un suivi et procéder périodiquement à une évaluation de leurs actions régionales;
- donner des avis et faire des recommandations au gouvernement sur tout ce qui touche le développement de la région.

Des attentes particulières peuvent en outre être formulées aux CRD dans le cadre des ententes annuelles de gestion convenues entre le ministre des Régions et chacun des CRD.

### 3.2.2 Les mécanismes de concertation et de partenariat

#### *Les plans stratégiques régionaux*

Le plan stratégique régional élaboré et adopté par le CRD est à la base de la concertation avec l'État qui conduit à la conclusion d'une entente cadre de développement dans chacune des régions. Ce plan stratégique est le résultat d'une démarche de concertation placée sous la responsabilité du CRD et qui met à contribution l'ensemble des intervenants concernés ou engagés dans le développement économique, culturel et social de la région. Il établit, pour un horizon de cinq ans, les grands objectifs ou axes de développement de la région. En 1998-1999, deux CRD ont élaboré et adopté une nouvelle planification stratégique en vue du renouvellement de leur entente cadre de développement, soit ceux des régions de l'Estrie et de l'Abitibi-Témiscamingue.

#### *Les ententes cadres de développement*

L'entente cadre de développement constitue un outil privilégié de concertation et de partenariat entre le gouvernement et chacune des régions du Québec parce qu'elle permet de traduire, sous forme d'engagement mutuel, la contribution du gouvernement et de la région à la réalisation du plan stratégique régional. Elle prend la forme d'une convention d'une durée de cinq ans qui détermine les axes et les priorités de développement régional retenus conjointement par les deux parties.

Deux ententes cadres de développement sont arrivées à échéance en 1998-1999, soit celles des régions de l'Estrie et de l'Abitibi-Témiscamingue. Par ailleurs, dans le but de faciliter la mise en œuvre de la prochaine génération d'ententes cadres et d'optimiser les retombées de cet outil de partenariat sur le plan du développement régional, le ministère des Régions a procédé au cours de l'année financière 1998-1999 au bilan de la première génération d'ententes cadres qui s'achèvent.

#### *Les ententes spécifiques*

Une entente spécifique est une convention qui associe un CRD et un ministère ou un organisme gouvernemental et, le cas échéant, d'autres partenaires, pour la mise en œuvre de l'entente cadre ou pour prévoir des mesures en vue d'adapter aux particularités régionales l'action gouvernementale en matière de développement régional.

En 1998-1999, quinze ententes spécifiques ont été négociées et signées entre les CRD et différents ministères et organismes gouvernementaux. Dans le but de favoriser et de faciliter la conclusion d'ententes spécifiques, le ministère des Régions a amorcé au cours de 1998-1999 la rédaction d'un fascicule à l'intention des ministères et organismes gouvernementaux.

### 3.2.3 Le Fonds de développement régional et le financement

Le Fonds de développement régional institué par la *Loi sur le ministère des Régions* a été mis en place en 1998-1999. Ce fonds comporte deux volets, soit les *projets structurants à caractère régional* et les *ententes spécifiques*. Le premier volet est affecté au financement de projets qui s'inscrivent dans les priorités concertées de la région et qui ont un impact sur le développement de la région ainsi que sur la création ou le maintien de l'emploi. Le volet *ententes spécifiques* est pour sa part destiné au financement de mesures prévues dans ces ententes en vue de la mise en œuvre des ententes cadres ou de l'adaptation de l'action gouvernementale aux particularités régionales.

La gestion du Fonds de développement régional relève de la responsabilité du ministre des Régions qui autorise, sur recommandation du CRD, le financement des projets ou mesures. En 1998-1999, les engagements ont totalisé 5,9 M$, dont 4 M$ pour la réalisation de 102 projets structurants et 1,9 M$ pour le financement de mesures prévues dans les ententes spécifiques. Il est à noter que le budget prévu pour l'année 1998-1999 était de 16,4 M$, mais que le Fonds de développement régional ne sera opérationnel qu'à partir du début de l'automne 1999, ce qui explique l'écart entre ce montant et les engagements qui ont pu être réalisés.

Outre le Fonds de développement régional, le ministère des Régions a également consacré au cours de 1998-1999 un montant de 9,8 M$ au financement du fonctionnement des CRD. Cette contribution, versée sous forme de subvention, vise à couvrir les frais de fonctionnement des CRD et permet à ces derniers

d'assumer leur mandat de concertation et d'élaboration de stratégies régionales de développement.

### 3.2.4 La Table Québec-régions

La Table Québec-régions (TQR) constitue une instance officielle de concertation entre le gouvernement et les partenaires régionaux. Cette instance, reconnue par la *Loi sur le ministère des Régions* adoptée le 19 décembre 1997, a comme mandat de conseiller le ministre des Régions sur toute question qu'il lui soumet relevant de sa compétence. À titre d'exemple, la TQR permet d'échanger sur les propositions et mesures gouvernementales en matière de régionalisation, d'examiner les enjeux, les orientations et les propositions à portée stratégique ayant une incidence sur le développement des régions, de tenir des consultations sur l'impact régional des politiques sectorielles, de recommander au ministre des Régions et aux ministres sectoriels les pratiques et les stratégies appropriées en ce qui a trait aux modalités de mise en œuvre de mesures et de programmes gouvernementaux.

La TQR est formée, d'une part, du ministre des Régions et du ministre des Affaires municipales et de la Métropole et, d'autre part, du président de chacun des CRD. Le ministre des Régions en assume la présidence.

Au cours de 1998-1999, la TQR a tenu huit rencontres qui ont porté entre autres sur des consultations sectorielles menées par les ministères en région (mesures de la *Politique active du marché du travail*, forums régionaux sur le développement social, forums jeunesse, consultation sur l'implantation des CLD). D'autres thèmes ont également été discutés, soit les mesures, les contenus et les modalités de mise en œuvre de la *Politique de soutien au développement local et régional*.

Cette période a de plus été marquée par une première rencontre des partenaires régionaux avec le premier ministre portant sur le thème de la régionalisation de l'administration gouvernementale.

## 3.3 Le partenariat avec les milieux ruraux

### 3.3.1 La politique gouvernementale sur la ruralité

Le ministre des Régions s'est vu confier la responsabilité de préparer la première politique gouvernementale sur la ruralité lors du *Discours sur le budget 1997-1998*. Pour mener à bien ce mandat, deux comités de travail ont été mis sur pied au cours de 1998-1999. Ces comités étaient chargés d'alimenter la réflexion gouvernementale.

Le premier de ces comités, le Groupe de travail interministériel sur la ruralité, regroupe une quinzaine de représentants de ministères et organismes gouvernementaux concernés directement par le développement rural. Le comité s'est réuni à quatre reprises pendant l'année afin de développer une compréhension commune de la ruralité québécoise, tout en définissant une approche intersectorielle et horizontale du développement rural.

Le second comité est constitué d'un groupe de travail interne sur la ruralité au ministère des Régions regroupant des représentants professionnels de chacun des quinze bureaux régionaux du ministère. Il s'est également réuni à quatre occasions pour remplir son mandat d'alimenter la réflexion et les travaux sur la *Politique de la ruralité*, en faisant ressortir les particularités de chacune des régions en ce domaine ainsi que les problématiques territoriales du monde rural québécois.

En octobre 1998, le ministère des Régions a participé à l'organisation des Rencontres mondiales sur le développement local regroupant 850 participants dont près de la moitié provenaient de 35 pays différents. À cette occasion, le ministère a organisé un Forum sur le développement local en milieu rural rassemblant des acteurs publics québécois et européens. Ces deux événements ont également permis d'alimenter la réflexion gouvernementale conduisant à l'élaboration d'une politique de la ruralité.

Les travaux entrepris au cours de 1998-1999 pour l'élaboration de la *Politique de la ruralité* ont été appuyés par Solidarité rurale du Québec qui a produit et présenté au ministre des Régions, en février 1999, son *Avis pour une politique gouvernementale de développement rural*. Cet avis, préparé à la demande du ministère des Régions, est le fruit d'une vaste consultation menée pendant deux mois à travers toutes les régions du Québec.

### 3.3.2 Les mesures de soutien au développement rural

À la suite du dépôt du rapport du groupe de travail sur les « Villages prospères » déposé lors du Sommet sur l'économie et l'emploi tenu en octobre 1996, le ministre des Régions s'est vu confier le mandat d'assurer la coordination des interventions relatives au développement des communautés rurales du Québec.

À cet égard, des orientations et des éléments de stratégie prenant en compte les particularités des communautés rurales ont été intégrés à la *Politique de soutien au développement local et régional*.

Par conséquent, au cours de 1998-1999, le ministère des Régions a géré quatre mesures dans le cadre du programme *Pour développer le Québec rural* qui a été mis en œuvre en 1997, soit :

- l'engagement d'agents ruraux : une enveloppe de 1 M$ consacrée à cette mesure a permis l'embauche de 51 agents à travers le Québec, par l'intermédiaire de municipalités, de MRC et de CLD; de l'enveloppe disponible, une somme de 50 000 $ a été consacrée à des activités de formation de ces agents ruraux;
- le support aux initiatives nouvelles en milieu rural : un budget de 300 000 $ a été accordé pour le financement de onze projets sélectionnés à partir des 64 projets présentés par des promoteurs localisés en milieu rural;
- l'embauche d'étudiants en milieu rural : un montant de 120 000 $ a été consacré à l'engagement d'une cinquantaine d'étudiants;
- le soutien aux produits du terroir québécois : au cours de 1998-1999, cette nouvelle mesure s'est ajoutée aux trois autres volets du programme *Pour développer le Québec rural* et quatre projets ont été financés pour un total de 100 000 $.

Enfin, Solidarité rurale du Québec, reconnue par décret comme l'instance-conseil du gouvernement du Québec en matière de ruralité, a été subventionnée pour une seconde année pour un montant de 400 000 $ afin de lui permettre de répondre aux mandats qui lui étaient confiés.

## 3.4 Les autres programmes

### 3.4.1 Le Fonds conjoncturel de développement

Le Fonds conjoncturel de développement (FCD), sous la responsabilité du ministre des Régions, consiste en une contribution gouvernementale pouvant répondre à des besoins conjoncturels et permettant de réagir à des situations particulières et exceptionnelles dans certaines régions. Les projets des corporations sans but lucratif sont admissibles.

Au 31 mars 1999, les budgets engagés dans le FCD s'élevaient à 5,7 M$ et concernaient 142 projets.

### 3.4.2 Les fonds régionaux de solidarité

En octobre 1995, le gouvernement du Québec a signé avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) un protocole d'entente par lequel ils ont convenu d'agir à titre de partenaires aux fins de la création d'un fonds régional de solidarité (FRS) dans chacune des régions administratives du Québec. Avec l'ajout, le 17 juin 1998, du Fonds régional de solidarité Centre-du-Québec, le réseau compte maintenant dix-sept FRS, soit un par région administrative. Chaque FRS a comme mandat de contribuer au maintien et à la création d'emplois, de stimuler l'économie du Québec et de favoriser la formation des travailleurs et des travailleuses en matière d'économie. Les investissements visés par les FRS dans les entreprises s'effectuent habituellement sous forme de participation et visent des interventions impliquant des sommes variant entre 50 000 $ et 500 000 $.

L'aide gouvernementale de soutien au fonctionnement des FRS s'est élevée à 4,3 M$ pour l'exercice financier 1998-1999.

## 3.5 Les partenariats gouvernementaux

### 3.5.1 Les comités interministériels

Dans le cadre de son rôle de coordination auprès des différents partenaires gouvernementaux et des intervenants du milieu, le ministère des Régions a participé, au cours de 1998-1999, aux travaux de divers comités interministériels nationaux :

- la Table des coordonnateurs aux Affaires autochtones;
- le Groupe de travail sur la décentralisation;
- le Groupe de travail interministériel sur la conception et le développement d'un outil transactionnel pour les entrepreneurs souhaitant démarrer une entreprise;
- le Comité interministériel sur la gestion de l'eau;
- le Forum des usagers du plan géomatique gouvernemental;
- le Comité interministériel sur le travail autonome;
- le Comité de gestion du *Programme d'appui à des initiatives en entrepreneurship* (PAIE);
- le Comité interministériel de l'année internationale des personnes âgées;
- le Comité interministériel sur la gestion du milieu marin et estuarien;
- le Comité interministériel sur la politique touristique;
- le Comité tripartite sur la régionalisation du développement international formé par le ministère des Régions, le ministère des Relations internationales et l'Association des régions du Québec (MR-MRI-ARQ);
- le Comité de pilotage interministériel sur le projet de l'intégration spatiale des données socio-économiques;

- le Comité sur le suivi des travaux du projet *Atlas des régions du Québec*;
- le Groupe de travail sur l'Enquête sur la population active (EPA);
- le Comité interministériel en développement social;
- le Comité interministériel de la route verte;
- le Comité interministériel sur l'intégration des immigrants au marché du travail;
- le Comité central de suivi des forums régionaux sur le développement social;
- le Comité interministériel sur le plan d'action jeunesse;
- le Comité interministériel sur le suivi du dossier de l'économie sociale;
- le Comité interministériel sur l'arrimage entre les CLD, les CLE et les Centres de services aux citoyens (CSC) mis de l'avant par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration;
- le Comité jeunesse sur le Sommet de la francophonie de Moncton.

### 3.5.2 Les Conférences administratives régionales

La première Conférence administrative régionale (CAR) fut créée par décret en 1968 pour coordonner l'exécution du *Plan de développement de l'Est du Québec* couvrant les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Entre 1971 et 1974, six autres CAR furent constituées par décret pour les régions suivantes : Saguenay–Lac-Saint-Jean (1971), Abitibi-Témiscamingue (1972), Mauricie–Bois-Francs, Estrie, Outaouais et Côte-Nord (1974).

Par la suite, les CAR des autres régions administratives furent mises sur pied de manière informelle pour répondre notamment à la création des nouvelles régions en 1987 ou aux impératifs de la tenue des conférences socio-économiques régionales au cours des années 1980. Actuellement, on trouve donc une CAR dans chacune des régions du Québec.

La CAR est une table régionale interministérielle formée généralement des directeurs régionaux des ministères et organismes gouvernementaux œuvrant au développement socio-économique d'une même région et dont le principal mandat est de concerter et d'harmoniser les efforts de ces ministères et organismes gouvernementaux en région en vue de la mise en œuvre des politiques et activités gouvernementales ayant des incidences sur le développement régional.

La composition des CAR varie substantiellement d'une région à l'autre : le nombre de ministères et organismes représentés se situe entre 14 et 35 membres institutionnels selon les régions; onze ministères sont représentés dans toutes les CAR.

Dans tous les cas, le sous-ministre adjoint du ministère des Régions, ou du ministère des Affaires municipales et de la Métropole pour les régions de Montréal et de Laval, assume la présidence de la CAR.

### 3.5.3 Le partenariat avec l'extérieur

Le ministère assure, en matière de développement local et régional, le développement de partenariats ou d'ententes entre le Québec et l'extérieur. Une distinction est faite dans les relations avec le Canada et d'autres pays.

#### 3.5.3.1 L'entente Canada-Québec sur le développement régional

L'Entente de développement économique régional Canada-Québec (EDER) est échue depuis le 14 décembre 1994. La dernière entente sectorielle, soit celle portant sur le développement minéral conclue en vertu de l'EDER 1984-1994, a pris fin le 31 mars 1999.

Le gouvernement du Québec a donc mandaté le ministre des Régions ainsi que le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes pour négocier et signer une entente avec le gouvernement fédéral sur un cadre général qui balise les interventions de ce dernier dans le respect des orientations de la *Politique de soutien au développement local et régional*. Des rencontres ont été tenues en 1998-1999 avec la partie fédérale.

Le ministère a également participé aux comités de gestion des ententes auxiliaires dans le cadre de l'EDER.

#### 3.5.3.2 La coopération internationale

La mise en œuvre de la *Politique de soutien au développement local et régional* a suscité de l'intérêt à l'étranger, ce qui a permis des collaborations de recherche et de veille sur la problématique du développement local et régional avec d'autres pays principalement issus de la francophonie.

Le ministère continue de soutenir en priorité les projets de coopération avec son vis-à-vis en France, en Tunisie et au Chili et favorise les projets de coopération entre les régions du Québec et les régions de ces trois pays. Le ministère a assuré notamment la réalisation d'une mission québécoise au Chili en avril 1998 et la poursuite des relations internationales avec la Tunisie en vue d'une entente de coopération Québec-Tunisie.

Le ministère a collaboré et participé aux Rencontres mondiales sur le développement local qui se sont tenues à Sherbrooke en octobre 1998.

### 3.6 La recherche et la prospective

Les principales activités du ministère des Régions en matière de recherche et prospective pour l'année 1998-1999 sont les suivantes :

- acquisition, structuration et diffusion de données statistiques et réalisation de documents cartographiques, le tout en soutien aux régions;
- confection, maintien à jour et exploitation de banques de données sur la composition des organismes partenaires du ministère (conseil d'administration des CLD et des CRD);
- collaboration avec divers intervenants producteurs d'informations statistiques (Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère de l'Industrie et du Commerce) en vue de faire valoir l'importance des données régionales et infrarégionales (CLD, MRC); participation au groupe de travail interministériel sur l'intégration spatiale des données socio-économiques (GISS);
- participation au forum des usagers de la géomatique;
- collaboration au projet *Atlas des régions du Québec* sur Internet avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et le réseau de l'ensemble des universités du Québec;
- participation au réseau interministériel de veille intégrée sur les politiques publiques;
- veille informationnelle sur les politiques étrangères concernant divers sujets (exemples : politique nordique, zones défavorisées) en soutien au ministère.

### 3.7 Les autres activités du ministère

#### 3.7.1 La mise en œuvre de la cinquième orientation de la politique gouvernementale en matière de condition féminine

Au cours de 1998-1999, le ministère a assuré la coordination des activités régionales de mise en œuvre de la cinquième orientation gouvernementale en matière de condition féminine portant sur *La place des femmes dans le développement des régions* en vertu d'une entente de collaboration intervenue le 27 mars 1997 entre le Secrétariat à la condition féminine et le ministère des Régions. À cet égard, le ministère a constitué un réseau des responsables du dossier de la condition féminine des bureaux régionaux du ministère. Les principales activités du dossier de la condition féminine pour 1998-1999 ont été les suivantes :

- soutien et animation du réseau des responsables régionaux en matière de condition féminine du ministère;
- organisation de séances d'information à l'intention du réseau portant sur différents sujets, par exemple la *Loi sur l'équité salariale* et l'analyse différenciée selon le sexe;
- production de données sur la présence des femmes aux conseils d'administration des CRD et des CLD;
- coordination, en collaboration avec le Secrétariat à la condition féminine, des travaux de rédaction d'un guide à l'intention des CRD intitulé *La place des femmes dans le développement des régions*;
- participation aux rencontres du réseau des répondantes gouvernementales sur la condition féminine.

#### 3.7.2 L'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Le ministère des Régions a amorcé au cours de l'exercice financier 1998-1999 la mise en place d'un comité de protection des renseignements personnels. Ce comité aura entre autres comme responsabilités de planifier, d'amorcer et de prévoir des activités régulières de sensibilisation auprès de tout le personnel sur l'ensemble des volets de la protection des renseignements personnels. Il assurera également le suivi des recommandations formulées par la Commission d'accès à l'information en juin et en octobre 1998. Enfin, il procédera à une évaluation annuelle du niveau de protection des renseignements personnels, évaluation qui apparaîtra régulièrement dans le rapport annuel du ministère.

#### 3.7.3 Application de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*

La *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* a été adoptée le 12 novembre 1996. Cette politique vise à inscrire le français au cœur des préoccupations de l'ensemble des ministères et organismes publics dans le but de renforcer le statut du français, langue officielle du Québec, d'en promouvoir la qualité et d'en répandre l'usage à titre de langue commune de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

La nouvelle politique vise également à redresser la situation et à faire en sorte que l'Administration puisse dorénavant jouer un rôle exemplaire et moteur dans l'application de la Charte de la langue française en se dotant de pratiques convergentes et conformes à l'esprit de la Charte. Cette politique tient compte notamment du respect des droits de la communauté d'expression anglaise et des communautés autochtones et également des conditions particulières liées à l'établissement des immigrants au Québec.

À cet égard, chaque ministère ou organisme doit adopter une politique linguistique qui s'harmonise avec sa mission et ses caractéristiques propres, dans le respect de l'objectif fondamental de valorisation à la fois de l'emploi et de la qualité du français.

### *Création d'un comité permanent*

Aux fins de l'élaboration et de l'application de sa politique linguistique, le ministère des Régions a créé en octobre 1996 un comité permanent relevant de la sous-ministre des Régions.

Sont également membres du comité, notamment le mandataire de l'application de la Charte au ministère des Régions, ainsi que les responsables des ressources matérielles, des communications ainsi que des ressources informationnelles.

### *Élaboration de la politique linguistique*

Le comité permanent a élaboré un projet de politique linguistique et l'a soumis à l'Office de la langue française pour approbation en décembre 1997. Au cours de l'exercice financier 1998-1999, des corrections ont été apportées à la politique linguistique à la suite de recommandations formulées, d'une part, par l'Office et, d'autre part, par les membres du comité permanent.

Dès réception de l'avis final requis par l'Office, le comité procédera à la mise en œuvre de cette politique et veillera à son application prévue pour l'exercice financier 1999-2000.

La politique du ministère fait ressortir le cadre général d'application, les principes généraux ainsi que les éléments reliés à l'affichage, à la langue écrite, à la langue parlée et à la langue de travail.

## 3.7.4 L'application de la *Loi sur le tabac*

À la suite de l'adoption de la *Loi sur le tabac* le 17 juin 1998, le ministère des Régions prendra les mesures nécessaires afin de se conformer à cette nouvelle loi qui prendra effet le 17 décembre 1999. La loi stipule qu'il sera interdit de fumer dans un milieu de travail sauf dans un fumoir fermé répondant aux exigences précisées. Dans tous les lieux visés par la loi au chapitre de la protection contre la fumée de tabac dans l'environnement, l'exploitant d'un lieu doit appliquer la loi en ce qui a trait à l'affichage et, le cas échéant, à l'aménagement des espaces où la loi permet qu'on fume. Il doit s'assurer que toute personne fréquentant ce lieu respecte la loi.

## 4. Les activités du ministère en région

Au cours de l'exercice financier 1998-1999, les bureaux régionaux du ministère des Régions ont réalisé diverses activités liées à leurs responsabilités ou à l'exécution de différents mandats spéciaux.

### 4.1 Les réalisations communes à toutes les régions

#### *Politique de soutien au développement local et régional*

- Mise en œuvre de la *Politique de soutien au développement local et régional* et de la *Loi sur le ministère des Régions*;
- soutien administratif aux intervenants locaux dans la mise en place des centres locaux de développement (CLD) : reconnaissance et accréditation des CLD, participation aux assemblées de fondation, participation aux comités exécutifs et aux conseils d'administration; signature et suivi des ententes de gestion entre le ministre des Régions, les MRC et les CLD;
- coordination des activités courantes liées à la gestion des programmes et des mesures du ministère des Régions;
- concertation avec le conseil régional de développement (CRD) et les autres acteurs régionaux ainsi qu'avec les agents de développement local;
- activités de soutien administratif au ministre responsable de la région;
- suivi de l'administration des programmes du CRD et des CLD : Fonds de développement régional, Fonds local d'investissement, Jeunes promoteurs, Développement des entreprises d'économie sociale;
- coordination des travaux de la Conférence administrative régionale (CAR);
- participation à la préparation du cadre d'élaboration d'une deuxième génération d'ententes cadres.

#### *Politique de la ruralité et mesures de soutien au développement rural*

- Participation au comité chargé de l'élaboration du cadre de référence en vue d'une politique de la ruralité;
- application et suivi des mesures sur le développement rural, soit l'engagement d'agents ruraux, l'embauche d'étudiants, les projets d'initiatives nouvelles en milieu rural et le soutien aux produits du terroir;
- participation aux Rencontres mondiales sur le développement local et au Forum sur le développement local en milieu rural.

#### *Fonds de lutte contre la pauvreté*

- Participation au comité régional de sélection de projets du Fonds de lutte contre la pauvreté (FLCP) par la réinsertion au travail;
- gestion du volet *économie sociale* du Fonds de lutte contre la pauvreté.

#### *Économie sociale*

- Participation aux comités régionaux d'économie sociale (CRES) au sein des CRD;
- participation au Forum régional sur le développement social;
- participation aux travaux du comité régional de suivi du Forum sur le développement social.

#### *Condition féminine*

- Publication d'un guide à l'intention des CRD intitulé *La place des femmes dans le développement régional* dans le cadre de la cinquième orientation de la politique gouvernementale en matière de condition féminine;
- adhésion au Réseau des responsables sur la condition féminine.

#### *Autres activités*

- Participation à divers comités ou instances ministérielles : Table Québec-régions (TQR), Table des sous-ministres adjoints, cercle des sous-ministres adjoints, comité de travail sur la réorganisation du ministère des Régions, comité ministériel sur l'organisation du travail;
- participation à plusieurs comités ou tables de travail régionaux : conseil d'administration du CRD et des CLD, conseil régional de la Société québécoise de la main-d'œuvre (SQDM), conseil d'administration du Fonds régional de solidarité, conseil régional des partenaires du marché du travail.

## 4.2 Les réalisations spécifiques à chacune des régions

### Bas-Saint-Laurent (01)

- Suivi de la mise en œuvre de l'entente cadre de développement entre le gouvernement et le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent;
- formation au sein de la CAR d'un comité *Économie et Emploi* et d'un comité *Développement social* dans le cadre des travaux de la deuxième génération de l'entente cadre de développement;
- mise en application du premier addenda du volet régional de la *Politique active du marché du travail* pour la seconde année de l'entente spécifique triennale;
- coordination des travaux reliés à la faisabilité d'un réseau Intranet interministériel en économie et en emploi;
- participation aux travaux visant la mise en valeur et le développement de l'agriculture et du secteur bioalimentaire;
- collaboration aux travaux du comité régional pour l'élaboration d'une éventuelle entente spécifique sur la problématique des terres publiques intramunicipales;
- contribution aux travaux du comité régional pour l'élaboration d'une éventuelle entente spécifique sur la régionalisation de l'immigration;
- participation aux travaux préparatoires à l'élaboration d'une éventuelle entente spécifique sur les Centres de la petite enfance;
- collaboration aux travaux de la commission sur les nouvelles technologies de l'information et des communications du CRD;
- coordination interministérielle des travaux entourant la problématique des emplois saisonniers forestiers.

### Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)

- Coordination des travaux du comité interrégional mandaté pour la préparation d'un document d'orientation portant sur la mise sur pied des tables de députés pour toutes les régions;
- participation à une expérience pilote de consultation du milieu sur le plan d'action du ministère des Ressources naturelles (MRN) en région;
- réalisation du portrait statistique de la participation des femmes aux instances régionales;
- signature de l'entente cadre de développement entre le gouvernement et le Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- signature des ententes spécifiques portant sur la condition féminine et le développement agricole;
- négociation d'ententes spécifiques portant sur les arts, la culture et les communications, l'environnement et le développement durable, les centres de la petite enfance et autres services de garde ainsi que sur la recherche forestière sur la forêt boréale;
- suivi du dossier concernant l'aménagement du circuit cyclable autour du lac Saint-Jean;
- contribution aux travaux du comité sur la régionalisation de l'immigration;
- poursuite et finalisation des activités du Bureau de reconstruction et de relance mis sur pied à la suite des inondations des 19 et 20 juillet 1996;
- participation au comité de coordination pour la confection du plan de transport régional.

### Capitale nationale (03)

- Participation à la révision de la planification stratégique du Conseil régional de concertation et de développement de la région de Québec (CRCDQ);
- collaboration avec le CRCDQ dans le cadre des dossiers portant sur le développement social et sur la jeunesse;
- participation aux travaux du comité de suivi pour l'élaboration d'une entente spécifique en cours portant sur la régionalisation de l'immigration;
- négociation d'ententes spécifiques portant sur le rayonnement international de la région de Québec et sur les Centres de la petite enfance;
- accréditation, mise en place de mesures transitoires et poursuite des négociations en vue de la signature d'une entente de gestion avec le Centre local de développement de l'ouest de la CUQ;
- contribution aux travaux de divers comités :
  - Conseil de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour le développement de la région de Québec (CAADRQ);
  - Comité de gestion du Fonds de développement touristique;
  - Table régionale de concertation sur le développement de la formation professionnelle et technique.

### *Mise en œuvre de la Politique relative à la capitale nationale et soutien au ministre responsable*

Dans la région de Québec, l'adoption en juin 1998 de la *Politique relative à la capitale nationale* et les décisions du Conseil des ministres quant à sa mise en œuvre ont pour effet de confier une dimension additionnelle à la mission de la direction de Québec. En effet, la direction doit apporter un soutien administratif à l'action du ministre responsable de la région de Québec et du comité ministériel chargé de la mise en œuvre de la politique.

La coexistence de la *Politique de soutien au développement local et régional* et de la *Politique relative à la capitale nationale* constitue un atout pour la région de Québec, mais requiert une concertation importante entre les actions découlant de ces deux politiques. D'une part, la mise en œuvre de la *Politique de soutien au développement local et régional* doit tenir compte du contexte particulier de la capitale. D'autre part, la mise en œuvre de la *Politique relative à la capitale nationale* doit se faire en partenariat avec les intervenants du milieu directement visés par cette politique, tels le Conseil régional de concertation et de développement de la région de Québec et les CLD. Les principales réalisations au cours de l'exercice financier 1998-1999 sont les suivantes :

- élaboration, avec des partenaires régionaux, de la *Politique relative à la capitale nationale* et de la *Stratégie de diversification de l'économie de la capitale*;
- préparation des mémoires présentés au Conseil des ministres touchant la *Politique relative à la capitale nationale* et à la création du comité ministériel chargé de sa mise en œuvre;
- secrétariat du comité ministériel et suivi des mandats du comité, notamment à l'égard de l'élaboration de sept plans d'action ministériels;
- suivi de la réalisation des engagements de la politique;
- application de la clause-capitale dans les mémoires soumis au Conseil des ministres;
- diffusion du *Cadre de référence relatif à la localisation de bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux* et sensibilisation auprès des ministères et organismes gouvernementaux;
- analyse des demandes d'aide soumises au *Fonds de diversification économique de la capitale* et gestion des subventions de 6,1 M$ accordées à 19 projets dont le total des coûts s'élève à 69,2 M$;
- collaboration à la production de portraits régionaux et d'indicateurs de l'évolution de l'économie de la capitale;
- soutien au ministre responsable de la région dans les interventions à l'égard des dossiers régionaux tels que le transport aérien, le jardin zoologique et l'aquarium;
- gestion du Programme de soutien à des projets reliés à des activités de la région de Québec : une contribution de 1,3 M$ a été accordée pour un total de 53 projets, incluant une contribution de 200 000 $ au Fonds de promotion et de développement touristique de la région de Québec.

### Mauricie (04)

- Participation à une expérience pilote de consultation du milieu sur le plan d'action du MRN en région;
- contribution aux travaux de divers comités ou tables de travail régionaux :
  - sous-comités de la Conférence administrative régionale de la Mauricie : Technopole Vallée du Saint-Maurice, Musée des Arts et Traditions populaires du Québec, Réforme de la CAR-Mauricie;
  - comité sur le Plan de transport de la Mauricie;
  - conseil d'administration de la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice (CGDBR);
  - direction du partenariat de l'Université du Québec à Trois-Rivières;
  - comité organisateur de la 34e Finale des Jeux du Québec;
  - Groupement des chefs d'entreprises de la Mauricie;
  - Table des directeurs généraux des CLD et du Conseil régional de développement de la Mauricie;
  - Table sectorielle sur la condition féminine;
  - Journée de réflexion sur le tourisme en Mauricie;
- participation aux travaux préparatoires à l'élaboration de deux ententes spécifiques portant sur :
  - le développement des Centres de la petite enfance et des garderies;
  - l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action concerté sur le développement social en Mauricie;
- collaboration aux travaux du comité de sélection portant sur la mesure rurale *Initiatives nouvelles*;

- coordination d'étudiants stagiaires pour la réalisation d'un portrait socio-économique de la Mauricie.

### Estrie (05)

- Contribution à la mise en place et aux travaux du comité *Prospective des services publics en Estrie pour l'an 2010*; ce comité s'est donné comme mandat, à partir des orientations gouvernementales en matière de régionalisation, de décentralisation et de déconcentration, et des particularités régionales, d'adapter le rôle des ministères et des organismes en région et de redéfinir, d'une part, les mécanismes de fonctionnement des services gouvernementaux afin d'en améliorer la qualité, l'accessibilité et une meilleure adaptation aux besoins des clientèles et, d'autre part, les liens de partenariats internes et externes qui soutiendraient leur prestation; les travaux se poursuivent par la réalisation de projets interministériels avec comme toile de fond l'Estrie à titre de région pilote;
- participation au premier Salon Info-Services tenu à Sherbrooke les 6, 7 et 8 novembre 1998; l'objectif de cet événement vise à informer directement la population sur les programmes et services offerts, sur les nombreux changements qu'ont subis les différents paliers gouvernementaux ainsi que sur l'engagement des ministères et organismes en Estrie;
- contribution à la mise en place du premier Forum de la fonction publique en Estrie qui s'est tenu le 13 novembre 1998 avec près de 280 participants; ce premier forum, sous le thème *Le fonctionnaire, un citoyen à part entière*, visait à faire connaître et reconnaître le travail du personnel de la fonction publique; les principaux éléments de discussion portaient sur :
  - une fonction publique dévouée qui possède le sens du service public;
  - des réalisations professionnelles et des engagements sociaux concrets;
  - la fierté de ce que nous sommes et de ce que nous faisons;
- participation à l'élaboration du contenu, aux négociations et à la signature d'ententes spécifiques portant sur :
  - la régionalisation de l'immigration en Estrie; les objectifs de l'entente visent entre autres à harmoniser les interventions favorisant la réalisation de projets et d'activités liés à la régionalisation de l'immigration et à actualiser la planification stratégique en cette matière;
  - la consolidation et le développement de l'industrie bioalimentaire sur le territoire de l'Estrie; cette entente, d'une durée de trois ans, assure un soutien financier au Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE) et aux projets régionaux issus du plan triennal de développement du secteur bioalimentaire;
  - la diffusion et le transfert technologique en région des connaissances provenant du secteur de la recherche forestière au Québec et ailleurs; cette entente, d'une durée de cinq ans, sera mise en application à compter de l'exercice financier 1999-2000 et vise à développer et à encadrer des projets de recherches appliquées afin de favoriser des expérimentations régionales;
- contribution financière à l'embauche d'étudiants et à la reconnaissance de produits du terroir dans le cadre des mesures de soutien au développement rural; participation financière avec l'Université de Sherbrooke à la confection de l'Atlas régional.

### Outaouais (07)

- Mise en place d'une table d'harmonisation entre le Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO) et les CLD et participation à la future planification stratégique régionale, l'entente cadre et les éventuelles ententes spécifiques à être négociées;
- mise en place de la Société de diversification économique de l'Outaouais (SDEO), dont l'objectif vise à faciliter la création, l'expansion ou la consolidation d'entreprises travaillant notamment dans le secteur de la technologie de l'information, de l'industrie touristique, de l'industrie culturelle, de la forêt et du bioalimentaire, particulièrement sur le territoire de la Communauté urbaine de l'Outaouais;
- restructuration et renforcement du rôle de la Conférence administrative régionale de l'Outaouais (CARO) en vue d'une meilleure collaboration non seulement au sein de l'appareil gouvernemental, mais aussi avec le milieu par l'entremise du CRD;
- poursuite des efforts régionaux en matière de ruralité, principalement par l'embauche d'un agent de développement rural dans une MRC et la promotion d'une entreprise qui innove par la production et la mise en marché de cinq produits du terroir;

- présidence du module *Nouvelles technologies de l'information et des communications* (NTIC) visant à doter le ministère d'un réseau informatique muni de l'équipement nécessaire et à proposer des applications ainsi qu'une formation adaptée.

### Abitibi-Témiscamingue (08)

- Collaboration avec le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) aux travaux préparatoires à l'élaboration du Plan stratégique de développement 1999-2004;
- production du document Bilan socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue;
- participation à l'élaboration et au contenu de deux ententes spécifiques portant sur :
  - la mise en place de la politique familiale en région;
  - les personnes handicapées;
- signature de deux ententes spécifiques portant sur la faune et sur la mise en place d'un Fonds régional de création d'emplois et participation au comité de gestion du fonds;
- collaboration avec la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue aux décisions du Laboratoire régional de géomatique;
- entente au nom de la Conférence administrative régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (CARAT) avec une entreprise régionale de transport aérien (Propair) pour obtenir des tarifs préférentiels ainsi que des vols directs entre Rouyn-Noranda et Québec;
- participation au Salon Info-Services tenu à Rouyn-Noranda en avril 1998;
- soutien à la mise en place d'entreprises d'économie sociale en aide domestique;
- collaboration à la préparation d'une étude sur le secteur communautaire et associatif;
- participation à la concertation régionale sur la carte des options professionnelles et techniques;
- participation au congrès de la Fédération des commissions scolaires;
- participation à la Table de concertation en gestion des ressources humaines;
- coordination des travaux de la CARAT portant sur :
  - le transport aérien;
  - l'élargissement de la CARAT;
  - la révision des schémas d'aménagement des MRC;
  - les unités autonomes de services;
  - le Fonds régional de création d'emplois;
  - la révision du régime forestier;
  - la régionalisation;
- contribution aux travaux du comité de sélection portant sur la mesure rurale *Initiatives nouvelles*.

### Côte-Nord (09)

- Coordination des travaux de la CAR portant sur :
  - l'engagement des ministères dans la planification stratégique régionale 1999-2004;
  - le processus d'élaboration du Plan de transport de la Côte-Nord;
  - le comité régional de coordination sur l'érosion des berges;
  - le comité sur le développement de la géomatique;
  - le comité sur la gestion des lots publics intramunicipaux;
- participation aux rencontres de consultation du milieu tenues dans le cadre du processus d'élaboration du Plan stratégique régional 1999-2004;
- contribution aux travaux du comité régional chargé de procéder à l'élaboration de la phase 2 du Plan triennal de développement de la formation professionnelle et technique pour la région de la Côte-Nord;
- suivi de la mise en œuvre de l'entente cadre de développement entre le Conseil régional de développement de la Côte-Nord et le gouvernement du Québec et collaboration à la préparation de cinq projets d'ententes spécifiques portant sur :
  - le développement des services de garde;
  - l'érosion des berges;
  - le développement de la mariculture;
  - la gestion des lots publics intramunicipaux;
  - l'aide à la prospection minière.

### Nord-du-Québec (10)

- Création du comité de retombées économiques régionales d'Hydro-Québec, sous la présidence du ministère des Régions, réunissant des représentants cris, inuits et jamésiens;
- soutien à la consultation particulière sur l'étude globale du développement de la région du Nord-du-Québec par la Commission de l'aménagement du territoire;

- travaux préparatoires à la définition d'une politique de développement pour le Nord-du-Québec; ces travaux découlent de la consultation faite par la Commission de l'aménagement du territoire et visent à doter le gouvernement d'une première politique de développement pour le Nord québécois;
- collaboration à diverses initiatives de concertation du milieu, dont le forum économique de Chibougamau, le symposium minier de Chibougamau-Chapais, le comité de relance de Matagami et la conférence Katutjiniq;
- participation aux travaux, conférences et débats organisés dans le cadre du Sommet de la nordicité présenté à Québec;
- création de deux centres locaux de développement : CLD Baie-James et CLD Kativik, desservant respectivement la Jamésie et le Nunavik;
- mise sur pied de la CAR pour le Nord-du-Québec et définition de son premier plan d'action;
- ouverture officielle des nouveaux locaux du ministère des Régions dans le Nord-du-Québec en présence du ministre des Régions;
- ratification d'une entente de gestion des fonds destinés à un CRD avec l'Administration régionale crie.

### Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)

- Reconduction du Fonds de création d'emplois municipaux pour une enveloppe globale de 3,8 M$ en collaboration avec les municipalités de la région, le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, le ministère des Ressources naturelles (secteur forêt) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité; cette troisième édition a permis de créer plus de 475 emplois temporaires dans des projets structurants s'inscrivant dans la planification stratégique de la région;
- négociation et signature de deux ententes spécifiques portant sur :
  - la mise en place d'une commission sectorielle régionale en agroalimentaire en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine pour l'adaptation au programme d'appui à la concertation en agroalimentaire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);
  - la mise en place d'un cadre d'élaboration et la réalisation d'une étude des avenues de développement du parc de la Gaspésie;
- mise en place d'une stratégie de diversification économique en collaboration avec le milieu et les ministères sectoriels afin de soutenir les initiatives du milieu et d'en accélérer le développement économique; formation de comités de travail sectoriels pour faciliter la réalisation de la stratégie;
- soutien à la réalisation d'un plan de relance spécifique aux Îles-de-la-Madeleine en collaboration avec les ministères sectoriels.

### Chaudière-Appalaches (12)

- Formation et coordination d'un comité organisateur du premier salon de la CAR;
- formation et participation au Comité du rayonnement international de la région composé d'une dizaine de représentants membres de la CAR;
- élaboration, conjointement avec la Direction régionale du ministère de l'Environnement, d'un projet d'entente administrative à soumettre aux centres locaux de développement (CLD) intéressés de la région; l'entente vise, d'une part, à favoriser la prise en compte des effets environnementaux des projets soumis à l'attention du CLD et, d'autre part, à accélérer, lorsque requis, le traitement des demandes de certificats d'autorisation environnementale;
- suivi des ententes spécifiques portant sur :
  - la gestion intégrée de l'eau dans le bassin de la rivière Chaudière;
  - la *Politique active du marché du travail*;
- négociation et signature des ententes spécifiques suivantes :
  - Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches;
  - Programme d'aide financière à la prospection minière en Chaudière-Appalaches;
- négociation d'une entente spécifique portant sur la promotion touristique de la Chaudière-Appalaches et du corridor international Chaudière-Kennebec;
- participation à différents comités interministériels ou régionaux :
  - Comité interministériel sur le développement durable (CIDD) et comité directeur sur la Stratégie québécoise sur les aires protégées;
  - Comité interministériel de soutien à la Commission sur la gestion de l'eau au Québec du Bureau d'audiences publiques de l'environnement (BAPE);

- Table régionale de concertation du développement de la formation professionnelle et technique;
- Groupe pour l'avancement technologique et industriel de la région de Québec (GATIQ) – Technorégion de Québec et de la Chaudière-Appalaches;

- signature d'une entente de collaboration, d'une durée de deux ans, avec le Centre Bolivar de Montréal au regard du programme *Trouver un partenaire industriel ou technologique au Québec*;
- participation à la session *S'internationaliser ou périr : l'impératif de déploiement international des régions et villes au tournant du siècle* qui s'est tenue à Lyon du 4 au 12 septembre 1998 par l'intermédiaire de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ);
- inventaire et cartographie de la localisation des services du gouvernement du Québec en Chaudière-Appalaches;
- participation au Comité d'action contre la pauvreté de Centraide;
- aide au comité organisateur du Gala du 10e anniversaire de la région de la Chaudière-Appalaches.

### Lanaudière (14)

- Mise sur pied, animation et support de cinq comités de la CAR, soit le comité sur la condition féminine, le comité sur le développement social, le comité économique, le comité sur la géomatique et le comité territorial;
- participation au comité sur le plan directeur d'orientation, de développement et de gestion du parc du Mont-Tremblant pour le secteur de Lanaudière;
- participation au comité sur la route axe est-ouest reliant Saint-Côme et Notre-Dame-de-la-Merci;
- négociation et signature d'une entente spécifique portant sur l'immigration;
- élaboration et négociation des ententes spécifiques portant sur la culture, l'exportation et le développement social;
- participation aux travaux de divers comités régionaux : comité sur l'internationalisation de Lanaudière, comité de création du parc régional du lac Taureau, comité de suivi de la Forêt Ouareau, comité de relance du Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière, comité d'implantation de la Ferme expérimentale de Lavaltrie, comité d'implantation du Pavillon de la Rivière, comité du chemin du Roy, comité de support de la Ferme-école de Lanaudière, comité d'étude du train de banlieue pour le secteur sud de Lanaudière.

### Laurentides (15)

- Analyse des projets soumis au Fonds conjoncturel de développement dont la rénovation de la salle de spectacles du collège Lionel-Groulx, l'aménagement de l'ancienne usine de Papier Rolland;
- contribution au suivi des ententes spécifiques sur les comités de mise en valeur des réserves fauniques Rouge-Matawin et Papineau-Labelle : confection des plans de mise en valeur;
- participation au comité de suivi de l'entente spécifique portant sur l'intégration ethnique et les immigrants investisseurs;
- aide à l'élaboration de projets d'ententes spécifiques sur les terres publiques intramunicipales, la régionalisation des services de garde à l'enfance et l'agroalimentaire;
- signature et suivi de l'entente spécifique sur la culture et les communications;
- participation à la Table de concertation sur l'immigration, au comité sur l'intégration des handicapés au marché du travail;
- suivi des recommandations de la Commission Tardif sur la création d'une zone de commerce international de Montréal à Mirabel;
- participation aux réunions du Comité interministériel de la station Mont-Tremblant;
- mise en place des sous-comités de la CAR en matière de condition féminine et d'économie;
- mise en place de quatre sous-comités sectoriels de la CAR pour la préparation de la Rencontre annuelle de concertation prévue en mai 1999;
- participation au comité de gestion du parc d'Oka et au Comité action autonomie Antoine-Labelle;
- participation aux assemblées annuelles des organismes régionaux : Regroupement des organismes communautaires, Association des professionnels en développement économique, Conseil de la culture, Conseil régional de développement des Laurentides;
- contribution au Grand prix du tourisme des Laurentides;
- participation au Colloque de l'Institut de formation en développement économique communautaire (IFDEC), à la formation de l'Union des municipalités régionales de comté sur le développement local;

- soutien administratif au Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec;
- réalisation du portrait socio-économique des Laurentides;
- assistance-conseil à la Société de développement économique des Pays-d'en-Haut (CLD) pour la mise en place du Parc industriel Rolland.

### Montérégie (16)

- Participation aux travaux du comité de suivi de l'entente spécifique portant sur la culture et les communications pour la couronne métropolitaine de la région;
- contribution à la préparation d'une entente spécifique portant sur l'immigration;
- collaboration aux travaux du comité de mise en œuvre de l'entente spécifique sur les services de garde;
- concertation et coordination des partenaires gouvernementaux dans la négociation et la conclusion d'une entente spécifique portant sur la condition féminine;
- mise en place de quatre comités interministériels permanents relevant de la CAR portant sur le développement de la main-d'œuvre, le développement économique, le développement social et la condition féminine;
- tenue de 30 ateliers de discussion et de conférences auprès des partenaires gouvernementaux, communautaires et privés portant sur la *Politique de soutien au développement local et régional* et le concept d'économie sociale;
- tenue de 20 séances de formation auprès des administrateurs et des intervenants des CLD sur la notion d'économie sociale et sur les orientations gouvernementales qui s'y rattachent;
- mise en place d'une table de concertation tripartite : conseil régional de développement, centres locaux de développement, ministère des Régions;
- sous l'autorité de la Direction des politiques et ententes gouvernementales, coordination et animation du réseau ministériel des responsables régionaux de la condition féminine;
- coordination, en collaboration avec le Secrétariat à la condition féminine, des travaux du comité de rédaction du document *La place des femmes dans le développement des régions. Guide à l'intention des conseils régionaux de développement*;
- suivi des mesures d'aide gouvernementale aux entreprises et individus touchés par le verglas;
- participation au Comité interministériel portant sur la baie Missisquoi;
- coordination des travaux du comité portant sur la Fiducie environnementale de la ville de Saint-Jean dont l'objectif vise la décontamination des entrepôts industriels à la suite d'une entente de partenariat signée avec le ministère de l'Environnement et de la Faune;
- coordination des travaux du comité interministériel portant sur la réouverture du canal Soulanges.

### Centre-du-Québec (17)

- Suivi de la mise en œuvre de la proposition de la CAR de l'ancienne région Mauricie–Bois-Francs concernant la réorganisation des services gouvernementaux dans la région du Centre-du-Québec;
- mise en œuvre et coordination des travaux de la CAR portant sur :
  - le partage d'informations ministérielles;
  - l'état d'avancement de la planification stratégique régionale;
  - le développement de la géomatique;
- soutien à la direction régionale d'Emploi-Québec pour la réalisation du Plan d'action régional 1999-2000;
- implantation d'une structure régionale pour la gestion du Fonds régional de solidarité (FRS);
- contribution aux négociations d'ententes spécifiques portant sur les centres de la petite enfance et les garderies, la gestion des lots intramunicipaux et le développement agroalimentaire;
- participation au comité de gestion du Plan de transport du Centre-du-Québec;
- collaboration aux travaux du comité de sélection portant sur les mesures rurales *Initiatives nouvelles* et *Produits du terroir*;
- poursuite des travaux du plan de relance du Musée du bronze d'Inverness et du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO communautaire) de Bernierville/Saint-Ferdinand à la suite de l'annonce de la désinstitutionnalisation de l'hôpital Saint-Julien;
- participation à la Table des préfets et au Mérite coopératif 1998; animation au Lac-à-l'Épaule du CLD de Bécancour et aux activités de Place aux jeunes des MRC d'Arthabaska et de l'Érable;
- participation à divers jurys de sélection dont l'embauche de cadres intermédiaires et de chefs d'équipe au ministère de la Solidarité sociale.

# Ministère des Régions

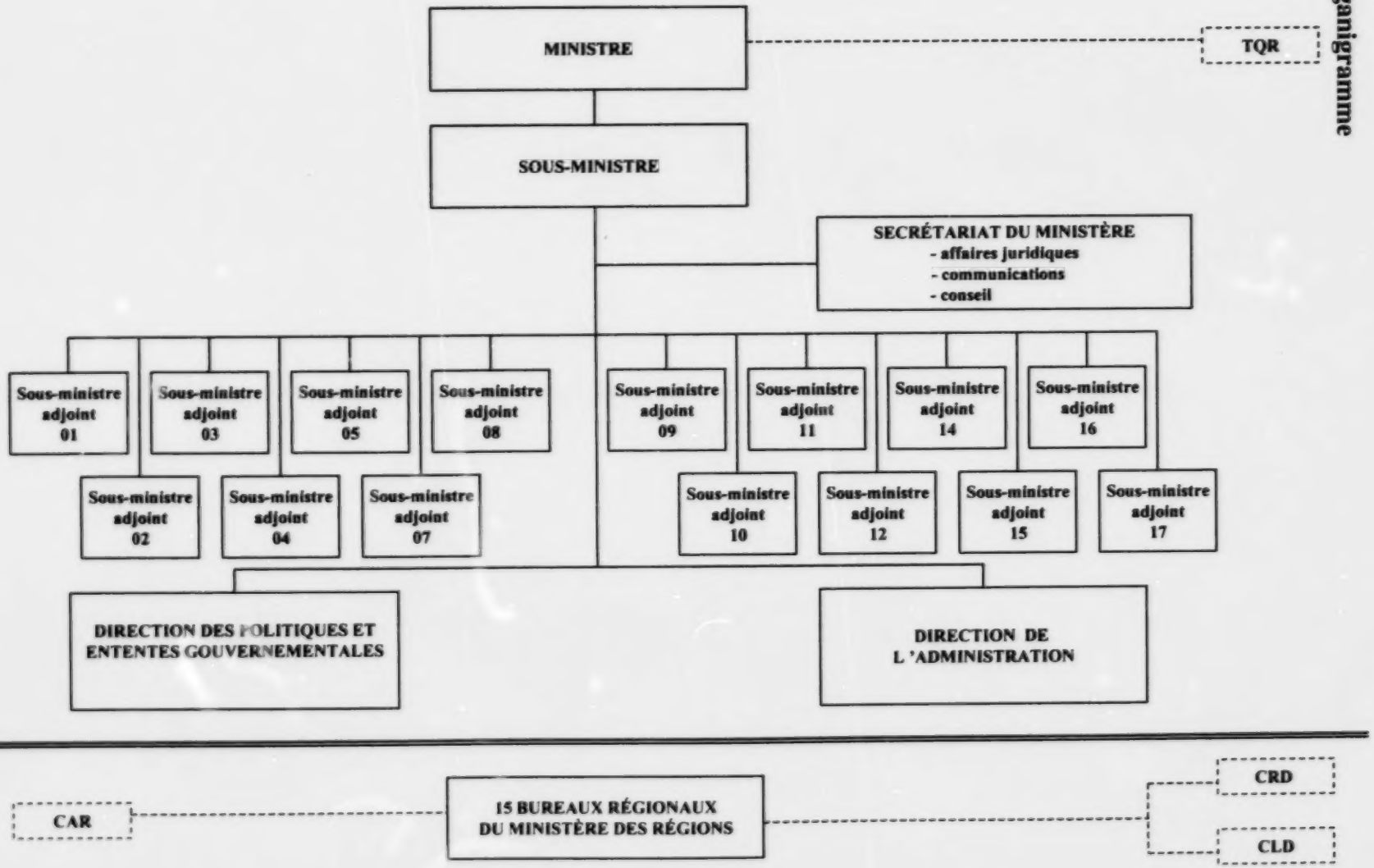

# Annexe 1

## Budget des conseils régionaux de développement et du Fonds de développement régional

### Année financière 1998-1999

| | | Fonds de développement régional | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **RÉGIONS** | **Frais de fonctionnement des CRD** | **Budget de transfert** | **Ententes spécifiques** | **Projets structurants** | **Total** |
| Bas-Saint-Laurent | 591 500 $ | 1 301 671 $ | — | — | — |
| Saguenay–Lac Saint-Jean | 612 055 $ | 980 000 $ | 77 716 $ | 325 000 $ | 402 716 $ |
| Capitale nationale | 686 956 $ | 980 000 $ | 190 000 $ | 507 374 $ | 697 374 $ |
| Mauricie | 591 500 $ | 980 000 $ | 187 000 $ | — | 187 000 $ |
| Estrie | 591 500 $ | 980 000 $ | 475 000 $ | — | 475 000 $ |
| Outaouais | 596 940 $ | 980 000 $ | — | 255 200 $ | 255 200 $ |
| Abitibi-Témiscamingue | 691 500 $ | 1 403 097 $ | 250 000 $ | 750 000 $ | 1 000 000 $ |
| Côte-Nord | 619 500 $ | 1 192 111 $ | — | 505 241 $ | 505 241 $ |
| Nord-du-Québec | 948 300 $ | 1 001 585 $ | — | — | — |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 632 203 $ | 1 755 900 $ | 200 000 $ | 651 381 $ | 851 381 $ |
| Chaudière-Appalaches | 641 500 $ | 980 000 $ | 240 500 $ | 261 888 $ | 502 388 $ |
| Lanaudière | 625 945 $ | 980 000 $ | — | 63 700 $ | 63 700 $ |
| Laurentides | 691 500 $ | 980 000 $ | — | 360 000 $ | 360 000 $ |
| Montérégie | 755 933 $ | 980 000 $ | 250 000 $ | 301 635 $ | 551 635 $ |
| Centre-du-Québec | 500 000 $ | 980 000 $ | — | — | — |
| **Total** | **9 776 832 $** | **16 454 364 $** | **1 870 216 $** | **3 981 419 $** | **5 851 635 $** |

Note : Les CRD des régions de Montréal et de Laval relèvent de la responsabilité de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole.

# Annexe 2

## Mesures de soutien au développement rural

### Année financière 1998-1999

| Régions | Agents ruraux | Embauche d'étudiants | Iniatives nouvelles | Mesure du terroir | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Bas-Saint-Laurent | 80 000 $ | 30 595 $ | — | 25 000 $ | 135 595 $ |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 78 000 $ | 2 500 $ | 80 000 $ | — | 160 500 $ |
| Capitale nationale | 80 000 $ | 1 204 $ | 35 000 $ | — | 116 204 $ |
| Mauricie | 80 000 $ | — | — | — | 80 000 $ |
| Estrie | 60 000 $ | 22 127 $ | — | — | 82 127 $ |
| Outaouais | 20 000 $ | 4 325 $ | 35 000 $ | — | 59 325 $ |
| Abitibi-Témiscamingue | 100 000 $ | 5 000 $ | 41 000 $ | — | 146 000 $ |
| Côte-Nord | 59 816 $ | 9 888 $ | 9 000 $ | — | 78 704 $ |
| Nord-du-Québec | 60 000 $ | — | — | — | 60 000 $ |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 40 000 $ | 4 361 $ | 65 000 $ | — | 109 361 $ |
| Chaudière-Appalaches | 100 000 $ | 25 000 $ | — | 25 000 $ | 150 000 $ |
| Lanaudière | 20 000 $ | 10 000 $ | — | — | 30 000 $ |
| Laurentides | 60 000 $ | 2 500 $ | — | 25 000 $ | 87 500 $ |
| Montérégie | 40 000 $ | — | 35 000 $ | — | 75 000 $ |
| Centre-du-Québec | 75 000 $ | 2 500 $ | — | 25 000 $ | 102 500 $ |
| Non régionalisé | 50 000 $ | 180 000 $ | — | — | 230 000 $ |
| **Total** | **1 002 816 $** | **300 000 $** | **300 000 $** | **100 000 $** | **1 702 816 $** |

## Annexe 3

**Liste des bureaux régionaux**
**Ministère des régions**

### 01 – BAS-SAINT-LAURENT

337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
(418) 727-3566
(418) 727-3576 Télécopieur
Courriel : bas-st-laurent@mreg.gouv.qc.ca

### 02 – SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

3950, boulevard Harvey, 2e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
(418) 695-7970
(418) 695-8479 Télécopieur
Courriel : saglac@mreg.gouv.qc.ca

### 03 – CAPITALE NATIONALE

Bureau de la Capitale nationale
675, boulevard René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
(418) 521-3840
(418) 643-3358 Télécopieur
Courriel : quebec@bcn.gouv.qc.ca

Bureau de la Capitale nationale
875, Grande-Allée Est
Édifice H, bureau rc01
Québec (Québec) G1R 5W5
(418) 643-4957
(418) 528-1410 Télécopieur

### 04 – MAURICIE

100, rue Laviolette, bureau 114
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
(819) 371-6617
(819) 371-6960 Télécopieur
Courriel : mauricie@mreg.gouv.qc.ca

### 05 – ESTRIE

200, rue Belvédère Nord
4e étage, bureau 4.05
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
(819) 820-3155
(819) 820-3929 Télécopieur
Courriel : estrie@mreg.gouv.qc.ca

### 06 – MONTRÉAL*

770, rue Sherbrooke Ouest, 4e étage
Édifice Mercantile
Montréal (Québec) H3A 1G1
(514) 873-8395
(514) 864-4335 Télécopieur
Courriel : gaetan.desrosiers@mam.gouv.qc.ca

### 07 – OUTAOUAIS

170, rue Hôtel-de-Ville
Bureau 7.120
Hull (Québec) J8X 4C2
(819) 772-3038
(819) 772-3968 Télécopieur
Courriel : outaouais@mreg.gouv.qc.ca

### 08 – ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

170, avenue Principale
Bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
(819) 763-3561
(819) 763-3462 Télécopieur
Courriel : abitibi-temis@mreg.gouv.qc.ca

### 09 – CÔTE-NORD

625, boulevard Laflèche
Bureau RC 711
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
(418) 589-4345
(418) 295-4199 Télécopieur
Courriel : cote-nord@mreg.gouv.qc.ca

Bureau local Sept-Îles

454, avenue Arnault
Bureau 1.09
Sept-Îles (Québec) G4R 3B1
(418) 962-5351
(418) 962-3038 Télécopieur
Courriel : sept-iles@mreg.gouv.qc.ca

### 10 – NORD-DU-QUÉBEC

511, Route 167
Case postale 70
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
(418) 748-7737
(418) 748-7841 Télécopieur
Courriel : nord-du-quebec@mreg.gouv.qc.ca

**11 – GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE**
220, rue Commerciale Est
Case postale 1360
Chandler (Québec) G0C 1K0
(418) 689-2019
(418) 689-4108 Télécopieur
Courriel : gaspeidm@mreg.gouv.qc.ca

Bureau local Îles-de-la-Madeleine
224, route Principale
Case postale 207
Cap-aux-Meules (Québec) G0B 1B0
(418) 986-6023
(418) 986-5144 Télécopieur
Courriel : gaspeidm@mreg.gouv.qc.ca

**12 – CHAUDIÈRE-APPALACHES**

1055, boulevard Vachon Nord
Bureau 1
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M4
(418) 386-8677
(418) 386-8037 Télécopieur
Courriel : chaudiere-appalaches@mreg.gouv.qc.ca

**13 – LAVAL***

1555, boulevard Chomedey
Bureau 210
Laval (Québec) H7V 3Z1
(450) 680-6020
(450) 680-6002 Télécopieur
Courriel : gaetan.desrosiers@mam.gouv.qc.ca

**14 – LANAUDIÈRE**

138, rue Saint-Paul
Joliette (Québec) J6E 5G3
(450) 752-6866
(450) 752-6877 Télécopieur
Courriel : lanaudiere@mreg.gouv.qc.ca

**15 – LAURENTIDES**

10, rue Saint-Joseph
Bureau 306
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7G7
(450) 569-3126
(450) 569-3131 Télécopieur
Courriel : laurentides@mreg.gouv.qc.ca

**16 – MONTÉRÉGIE**

201, Place Charles-Lemoyne
4e étage, bureau 4.05
Longueuil (Québec) J4K 2T5
(450) 928-7643
(450) 928-7650 Télécopieur
Courriel : monteregie@mreg.gouv.qc.ca

**17 – CENTRE-DU-QUÉBEC**

62, rue Saint-Jean-Baptiste, 1er étage
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
(819) 752-2453
(819) 795-3673 Télécopieur
Courriel : centre-du-quebec@mreg.gouv.qc.ca

* Ces bureaux sont placés sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

## Annexe 4
## Liste des conseils régionaux de développement

### 01– BAS-SAINT-LAURENT

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT
188, rue Évêché Ouest, bureau 202
Rimouski (Québec) G5L 4H9
(418) 724-6440
(418) 724-6054 Télécopieur
Courriel : crcdbsl@globetrotter.net

### 02 – SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
2155, de La Peltrie
Case postale 903
Jonquière (Québec) G7X 7W8
(418) 547-2102
(418) 547-2565 Télécopieur
Courriel : jean.cormierl@sympatico.ca

### 03 – CAPITALE NATIONALE

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE QUÉBEC
580, Grande-Allée Est, bureau 50
Québec (Québec) G1R 2K2
(418) 529-8475
(418) 529-6750 Télécopieur
Courriel : crcdq@crcdq.org

### 04 – MAURICIE

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAURICIE
3450, boulevard Royal, bureau 200
Case postale 247
Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1
(819) 691-4969
(819) 691-4960 Télécopieur
Courriel : crdm@crd-mauricie.qc.ca

### 05 – ESTRIE

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE
230, rue King Ouest
Bureau 300
Sherbrooke (Québec) J1H 1P9
(819) 563-1911
(819) 563-7800 Télécopieur
Courriel : crd05@crd-estrie.qc.ca

### 06 – MONTRÉAL

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
1555, rue Peel, bureau 1100
Montréal (Québec) H3A 3L8
(514) 842-2400
(514) 842-4599 Télécopieur
Courriel : conseil@crdim.pixelweb.net

### 07 – OUTAOUAIS

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS
290, boulevard Saint-Joseph, bureau 203
Hull (Québec) J8Y 3Y3
(819) 770-2480
(819) 770-8678 Télécopieur
Courriel : francel@crdo.qc.ca

### 08 – ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
170, rue Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
(819) 762-0774
(819) 797-0960 Télécopieur
Courriel : crdat@cablevision.qc.ca

### 09 – CÔTE-NORD

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA CÔTE-NORD
625, boulevard Laflèche, bureau 204
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
(418) 589-5781
(418) 589-5817 Télécopieur
Courriel : crdcn@virtuel.net

### 10 – NORD-DU-QUÉBEC

CONSEIL RÉGIONAL NORD-DU-QUÉBEC
511, Route 167
Case postale 70
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
(418) 748-7737
(418) 748-7841 Télécopieur
Courriel : nord-du-quebec@mreg.gouv.qc.ca

Instance allochtone

CONSEIL RÉGIONAL DE LA BAIE-JAMES
195, boulevard Matagami
Case postale 940
Matagami (Québec) J0Y 2A0
(819) 739-4111
1 800 516-4111
(819) 739-4809 Télécopieur
Courriel : crrl0@nub.qc.ca

Instance crie

ADMINISTRATION RÉGIONALE CRIE
2, Lakeshore Road
Némiscau (Québec) J0Y 3B0
(819) 673-2600
(819) 673-2606 Télécopieur
Courriel : aloon@gcc.ca

Instance inuite

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT KATIVIK
Case postale 239
Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0
(819) 964-2035
(819) 964-2611 Télécopieur
Courriel : krdc.kuujjuak@sympatico.ca

**11 – GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
153-2, rue de La Reine
Gaspé (Québec) G4X 1T5
(418) 368-6171
1 800 463-6178
(418) 368-6052 Télécopieur
Courriel : crcd@cablog.net

**12 – CHAUDIÈRE-APPALACHES**

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
25, boulevard Taché Ouest
Bureau 102
Montmagny (Québec) G5V 2Z9
(418) 248-8488
(418) 248-4581 Télécopieur
Courriel : crcdca@quebectel.com

**13 – LAVAL**

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LAVAL
1555, boulevard Chomedey
Bureau 110
Laval (Québec) H7V 3Z1
(450) 686-4343
(450) 686-8377 Télécopieur
Courriel : crdlaval@lavlnet.qc.ca

**14 – LANAUDIÈRE**

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LANAUDIÈRE
365, boulevard Manseau
Joliette (Québec) J6E 3C9
(450) 759-4344
1 800 363-8606
(450) 759-7828 Télécopieur
Courriel : crdl@citenet.net

**15 – LAURENTIDES**

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES LAURENTIDES
296, rue De Martigny Ouest
Bureau 100
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C9
(450) 436-3111
(450) 436-7477 Télécopieur
Courriel : crdl@crdlaurentides.qc.ca

**16 – MONTÉRÉGIE**

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE
100, Place Charles-Lemoyne
Bureau 281
Longueuil (Québec) J4K 2T4
(450) 651-9041
(450) 442-0709 Télécopieur
Courriel : info@crdm.org

**17 – CENTRE-DU-QUÉBEC**

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC
1352, rue Michaud
Drummondville (Québec) J2C 2Z5
(819) 478-1717
(819) 478-9617 Télécopieur
Courriel : info@centre-du-quebec.qc.ca

Association des régions du Québec (ARQ)
1150, rue Claire-Fontaine
Bureau 605
Québec (Québec) G1R 5G4
(418) 647-9112
(418) 647-0410 Télécopieur
Courriel : arq@regions.qc.ca

## Annexe 5
## Liste des centres locaux de développement

### 01 – BAS-SAINT-LAURENT

CLD Matane (418) 562-1250
CLD Témiscouata (418) 899-9253
CLD Rivière-du-Loup (418) 862-1823
CLD La Mitis (418) 775-7089
CLD La Matapédia (418) 629-4212
CLD Rimouski-Neigette (418) 722-8766
CLD des Basques (418) 851-1481
CLD Kamouraska (418) 856-3340

### 02 – SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

CLD Lac-Saint-Jean-Est (418) 662-6645
CLD Domaine-du-Roy (418) 275-2755
CLD Maria-Chapdelaine (418) 276-0022
CLD du Fjord du Saguenay (418) 693-1441

### 03 – CAPITALE NATIONALE

CLD de La Jacques-Cartier (418) 844-2358
CLD Portneuf (418) 285-4616
CLD Charlevoix (418) 435-3673
CLD Charlevoix-Est (418) 439-4614
CLD Québec-Vanier (418) 525-7771
CLD de l'Île d'Orléans (418) 829-0297
CLD Beauport (418) 666-6142
CLD Charlesbourg Haute Saint-Charles (418) 624-7900
CLD Côte-de-Beaupré (418) 827-5256
CLD de l'Ouest de la C.U.Q. (418) 653-2300

### 04 – MAURICIE

CLD du Haut-Saint-Maurice (819) 523-6111
CLD Maskinongé (819) 228-2744
CLD du Centre-de-la-Mauricie (819) 537-7249
CLD Francheville (819) 374-4061
CLD Mékinac (418) 365-6365

### 05 – ESTRIE

CLD du Haut-Saint-François (819) 832-4914
CLD Asbestos (819) 879-6643
CLD Memphrémagog (819) 843-8273
CLD du Val-Saint-François (819) 845-7871
CLD Coaticook (819) 849-7014
CLD du Granit (819) 583-4411
Société économique de développement de la région sherbrookoise (819) 821-5577

### 06 – MONTRÉAL

CLD de Montréal (514) 872-2773

### 07 – OUTAOUAIS

CLD des Collines-de-l'Outaouais (819) 456-2121
CLD Papineau (819) 423-5491
CLD Pontiac (819) 648-5217
CLD Vallée-de-la-Gatineau (819) 449-7649
CLD de la CUO de l'Outaouais (819) 770-1380

### 08 – ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CLD Abitibi-Ouest (819) 333-2214
CLD Abitibi (819) 732-6918
CLD Rouyn-Noranda (819) 797-7142
CLD Vallée-de-l'Or (819) 874-4717
CLD Témiscamingue (819) 629-3355

### 09 – CÔTE-NORD

CLD Minganie (418) 538-3803
CLD Caniapiscau (418) 287-3506
CLD Manicouagan (418) 589-6497
CLD Basse-Côte-Nord (418) 787-2125
CLD Haute-Côte-Nord (418) 233-3230
CLD Sept-Rivières (418) 962-7677

### 10 – NORD-DU-QUÉBEC

CLD Kativik (819) 964-2035
CLD de la Baie-James (819) 739-4111

### 11 – GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CLD de la Côte-de-Gaspé (418) 368-7000
CLD des Îles-de-la-Madeleine (418) 986-2225
CLD Denis-Riverin (418) 763-2530
CLD Avignon (418) 794-2177
CLD du Rocher-Percé (418) 689-6678
CLD Bonaventure (418) 752-3333

### 12 – CHAUDIÈRE-APPALACHES

CLD des Etchemins (418) 625-3904
CLD Bellechasse (418) 883-2249
CLD Desjardins (418) 837-4781
CLD de l'Islet (418) 598-6388
CLD de la Nouvelle-Beauce (418) 386-1608
CLD Montmagny (418) 248-5985
CLD Robert-Cliche (418) 397-4354
CLD des Chutes-de-la-Chaudière (418) 832-2222
CLD Beauce-Sartigan (418) 228-7810
CLD L'Amiante (418) 338-2188
CLD Lotbinière (418) 926-2205

**13 – LAVAL**

CLD de Laval (450) 978-5959

**14 – LANAUDIÈRE**

CLD de l'Assomption (450) 589-8888
CLD des Moulins (450) 477-6464
CLD Montcalm (450) 831-3777
CLD Joliette (450) 752-5566
CLD Matawinie (450) 834-5222
CLD D'Autray (450) 836-7028

**15 – LAURENTIDES**

CLD Deux-Montagnes (450) 472-1502
CLD des Pays-d'en-Haut (450) 229-8052
CLD Rivière-du-Nord (450) 431-0707
CLD des Laurentides (819) 688-7335
CLD d'Argenteuil (450) 562-8829
CLD Antoine-Labelle (819) 623-3485
CLD Thérèse-de-Blainville (450) 430-6666
CLD Mirabel (450) 435-2800

**16 – MONTÉRÉGIE**

CLD Cœur de la Montérégie (450) 460-0202
CLD Beauharnois-Salaberry (450) 373-2214
CLD du Bas-Richelieu (450) 742-5933
CLD les Maskoutains (450) 773-4232
CLD Lajemmerais (450) 583-3303
CLD Vaudreuil-Soulanges (450) 424-2262
CLD Brome-Missisquoi (450) 266-4928
CLD Champlain (450) 646-3933
CLD du Haut-Richelieu (450) 359-9999
CLD du Haut-Saint-Laurent (450) 829-2829
CLD Haute-Yamaska (450) 777-1141
CLD Acton (450) 546-3203
CLD Vallée-du-Richelieu (450) 464-4188
CLD des Jardins-de-Napierville (450) 245-7289
CLD Roussillon (450) 632-1440

**17 – CENTRE-DU-QUÉBEC**

CLD Bécancour (819) 298-2070
CLD Nicolet-Yamaska (819) 293-2997
CLD de l'Érable (819) 362-2333
CLD d'Arthabaska (819) 758-3172
Société de développement économique
de Drummondville (819) 477-5511